

Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales



Le commerce traverse une passe difficile

LE COMMERCE DES BOIS TROPICAUX remonte péniblement le courant. Les prix (en particulier ceux du contreplaqué) semblent être en hausse après plusieurs années en plein marasme, mais le climat des politiques dans lequel opère le commerce n'a jamais été plus difficile. La présente édition d'*AFT* analyse certaines des questions qui se posent.

Al Goetzl (page 3) aborde la polémique relative aux subventions. Les gouvernements ont souvent recours au subventionnement pour atteindre des objectifs politiques: relancer l'emploi, protéger ou stimuler des industries domestiques,

et accroître les recettes de provenance étrangère. Les subventions donnent lieu à des controverses, dit Goetzl, lorsqu'elles favorisent un secteur économique par rapport à d'autres, entraînent des distorsions du commerce. Sur la scène internationale, les subventions qui enflamment les débats sont celles qui augmentent la compétitivité des produits d'un pays aux dépens des produits semblables des autres pays. Le secteur forestier n'est pas subventionné aussi libéralement que l'agricul-



A l'intérieur ▶ subventions ▶ achats publics
▶ légalité du commerce ▶ nouvelles du Pérou ...

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Subvention ou incitation?	3
L'évolution des politiques d'achat	9
Le bois en haute mer	12
Perspectives d'avenir dans la région Asie-Pacifique	14
Développement d'un commerce durable	15
Développer les compétences en matière d'AFD	18
Comment aborder les "points chauds"	20

Rubriques

Rapport de bourse	22
Conférences	24
Ouvrages parus récemment	27
Quoi de neuf sous les tropiques?	28
Formation	29
Réunions	30
Point de vue	32



Rédacteur	Alastair Sarre
Traduction	Yvonne Cunnington
Lecture	Hana Rubin
Mise en page	Justine Underwood
Base de données	Manami Oshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 14.200 particuliers et organisations dans 125 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse. L'AFT est aussi disponible en ligne sur le site www.itto.or.jp

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacífico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tfu@itto.or.jp
www.itto.or.jp

Couverture Un porte-conteneurs traverse le Canal de Panama avec l'aide de remorqueurs. *Photo: Will & Deni McIntyre/Getty Images*

ture, encore qu'il reçoive (selon une évaluation) 3-4% de toutes les subventions dans le monde entier.

Toutes sortes de subventions ont des conséquences, réelles ou potentielles, pour le commerce des bois tropicaux. De nombreux pays producteurs de bois, tropicaux et non tropicaux, soutiennent la production de bois, le plus souvent par le biais d'incitations au boisement et au reboisement. D'autres peuvent subventionner les opérations forestières par la construction de routes financée par l'Etat ou en offrant les ressources de bois de l'Etat à des conditions inférieures à leur valeur marchande. Les allègements fiscaux qui encouragent les investissements dans de nouveaux équipements sont également de pratique courante.

Celles qui préoccupent le plus les producteurs de bois tropicaux sont les subventions qui favorisent la concurrence de produits tels que les bois tempérés. Selon Goetzl, certaines des incitations le plus généralement offertes pour soutenir la production des produits de bois tempérés sont associées au développement régional; l'investissement dans les panneaux à base de bois peut également être étayé par des subventions. Mais un des grands problèmes que posent les subventions au niveau international est de savoir comment mesurer leurs effets: Goetzl recommande la mise au point d'un cadre pour classer et examiner les subventions utilisées dans le secteur forestier, dans celui de la production forestière et/ou de la fabrication de produits concurrents, afin d'aider à en déterminer les impacts préjudiciables et de réduire ces impacts à travers un dialogue international.

Ce qui préoccupe aussi les négociants de bois tropicaux ce sont les politiques des marchés publics de bois (PMP) adoptées dans plusieurs pays, en particulier en Europe (page 9). L'objectif général de ces politiques est d'obliger ou d'encourager les acheteurs à faire en sorte que le bois qu'ils achètent a été prélevé légalement et/ou provient d'une source gérée en mode durable. Plusieurs pays, par exemple la Belgique, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne et le Danemark, sont en train d'élaborer leurs propres PMP, apparemment sans trop se soucier de les coordonner. Ce manque de coordination inquiète les producteurs de bois tropicaux du fait qu'ils risquent d'avoir à se conformer aux différents critères appliqués par différents pays s'ils veulent obtenir ou maintenir leur accès aux marchés. En plus des récentes discussions de l'OIBT à ce sujet, une réunion de la FAO et du Comité du bois de la

CEE-ONU en octobre sera consacrée à l'étude de cette question.

L'industrie des bois tropicaux a été la cible de critiques virulentes d'autre part également. Le commerce illégal du bois a fait l'objet d'une attention et de lamentations considérables sur le plan international, et la recherche des moyens pour l'enrayer se poursuit. En juillet dernier, l'OIBT a organisé une petite réunion des principaux intervenants dans la conduite ou la réglementation du transport international. Elle a rassemblé des représentants d'entreprises de transport, d'exportateurs et importateurs de bois, d'organisations non gouvernementales, de services des douanes et d'organisations maritimes (page 12). Cette réunion a été envisagée conjointement par le Groupe consultatif sur le commerce de l'OIBT, en vue d'identifier les mesures qui pourraient être prises pour lutter contre le commerce illégal du bois. Elle a adressé des recommandations à l'OIBT et aidé à formuler le mandat d'une plus grande conférence prévue pour 2007, qui sera financée par l'OIBT.

Dans de nombreux pays, la poursuite de la gestion forestière légale et durable devient une condition préalable à remplir pour accéder aux marchés et la plupart des commentateurs s'attendent à ce que les préoccupations relatives à l'environnement continueront d'influencer la structure des marchés internationaux des produits de bois tropicaux. L'article de la page 15 montre comment un projet financé par l'OIBT a aidé des entreprises de l'Etat de Pará (Brésil) à améliorer leurs pratiques de gestion forestière tout en développant leur commerce international de bois. Le projet a eu des résultats prometteurs, même si, au dire de l'expert indépendant Enrique Toledo, il aurait dû atteindre un plus grand nombre d'entreprises.

Le commerce mondial des bois tropicaux évolue rapidement. Non pas qu'il disparaisse—loin de là—mais les temps sont difficiles. Les négociants qui survivront dans le long terme sauront s'adapter et se focaliser sur la qualité. Ils s'approvisionneront dans des forêts bien gérées. Ils seront bien organisés et ils coordonneront leurs efforts avec d'autres producteurs. Et ils s'investiront dans le débat public et les processus qui influent sur le climat des politiques internationales, car ce n'est qu'en se faisant entendre qu'ils parviendront à renverser le courant à leur avantage.

**Alastair Sarre
et
Steve Johnson**

Subvention ou incitation?

Le cadre d'analyse détaillée des subventions accordées au secteur des forêts tropicales doit être bien conçu

par
Alberto Geotzi

Seneca Creek Associates



Concurrents: les bois tropicaux rivalisent sur les marchés avec les bois tempérés comme celui que produit cette forêt semi-naturelle de pins Douglas sur la côte pacifique d'Amérique du Nord. Les subventions pourraient avoir de fortes incidences sur la concurrence. *Photo: A. Sarre*

TOUS LES GOUVERNEMENTS ont recours aux subventions sous une forme ou une autre pour atteindre leurs objectifs. Les subventions servent à stabiliser les prix des producteurs ou des consommateurs, à renforcer les industries importantes pour la sécurité nationale, à permettre un approvisionnement stable de produits agricoles ou industriels, à développer les ressources énergétiques, à promouvoir la création d'emplois, et/ou à encourager la conservation. Les gouvernements financent régulièrement divers programmes dans les domaines de la recherche, de l'éducation, des arts et des humanités, qu'ils considèrent comme des "biens publics" méritant des subventions. En fait, le subventionnement est un important moyen d'intervention pour satisfaire des besoins sociaux, économiques ou culturels particuliers.

Qu'est-ce qu'une subvention?

La définition de subvention peut varier en fonction du contexte. Essentiellement, les subventions sont *des mesures prises par les pouvoirs publics pour encourager certaines activités en particulier ou pour améliorer la rentabilité de secteurs particuliers de l'économie*. Une telle définition peut être interprétée au sens large ou strict du terme. Dans le sens le plus large, presque tous les programmes gouvernementaux pourraient être considérés comme un subventionnement. Cependant, les mesures prises par les pouvoirs publics n'ont pas toutes des incidences sur la compétitivité de secteurs spécifiques de l'économie. Dès lors que les gouvernements apportent un soutien financier direct ou indirect à un secteur particulier de l'économie, on peut considérer qu'il s'agit d'une subvention.

Les subventions ne sont pas toujours transparentes et les données sur la valeur qu'elles représentent ne peuvent pas être obtenues

de façon systématique. Toutefois, ayant rassemblé les données émanant de différentes sources, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a estimé que ses pays membres versent tous les ans 400 milliards de dollars à différents secteurs. D'autres analyses situent le montant des subventions à travers le monde à plus de 1 trillion de dollars, soit à moins que l'équivalent de 4 % du produit intérieur brut mondial (Knirsh *et al.* 2006). Tandis que, dans les pays industrialisés, les subventions tendent à viser l'agriculture, les transports et les industries manufacturières, les pays en développement ont tendance à subventionner les secteurs de l'énergie, de l'eau, la pêche et dans une moindre mesure, l'agriculture.

Les subventions donnent lieu à des controverses lorsqu'elles favorisent un secteur économique au détriment d'un autre, lorsqu'elles entravent la concurrence, ou lorsqu'elles ont des conséquences nuisibles à l'environnement ou qu'elles faussent les échanges commerciaux. Les subventions sont parmi les plus controversées de toutes les mesures non tarifaires à l'ordre du jour des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et d'autres négociations sur le commerce, car elles peuvent avoir, et ont souvent des incidences sur les échanges, soit en protégeant des produits issus d'une production intérieure contre la concurrence de produits importés soit, à l'inverse, en favorisant les exportations.

On reproche à certaines subventions d'endommager l'environnement; certains groupes écologistes citent les subventions parmi les principales causes de la dégradation et de la destruction des forêts. Les questions de subvention relatives aux concessions forestières, permis d'exploitation de bois et accès aux ressources ont été au centre de différends commerciaux

bilatéraux et des débats sur la surexploitation des forêts et la perte de forêts de haute valeur écologique. En conséquence, les subventions qui entraînent la distorsion des échanges et des effets nuisibles à l'environnement retiennent considérablement l'attention internationale.

Il est difficile d'analyser la question de savoir si la subvention de produits qui font concurrence aux bois tropicaux sur le marché mondial, ou sur les marchés de pays particuliers, a une incidence sur l'offre et la demande de ces produits. Il est vrai que les produits ligneux font concurrence à des produits non ligneux dans certaines applications, mais ces produits se font le plus souvent mutuellement concurrence en fonction à la fois du marché et du progrès technologique. Les bois tropicaux se trouvent face à la concurrence de produits des principales catégories suivantes: panneaux à base de bois, espèces conifères et espèces des forêts naturelles et semi-naturelles tempérées, espèces non conifères des plantations

à croissance rapide, matériaux de construction autres que le bois, et matières industrielles autres que le bois. En ce qui concerne la production, la consommation et le commerce des bois tropicaux, il faut veiller à bien définir ce qui constitue une subvention, en précisant le secteur concurrent qui en bénéficie, en calculant la mesure dans laquelle celui-ci peut en bénéficier, et en contrôlant si les subventions peuvent éventuellement entraîner des conséquences inattendues pour l'environnement ou d'autres effets.

Dans leurs formes les plus simples et les plus transparentes, les subventions sont des paiements directs ou des transferts de revenus à une classe particulière de producteurs. Ainsi, de petits subsides ou des prêts à taux d'intérêt bonifiés visant à augmenter les capacités de fabriquer de l'acier pourraient être considérés comme des subventions. Le même raisonnement pourrait s'appliquer à des aménagements fiscaux (dégrèvements ou traitement préférentiel) accordés à une catégorie de producteurs en

Possibilités d'action

Subventions susceptibles de toucher les forêts, les produits forestiers et les industries concurrentes

ASSISTANCE DIRECTE A LA FILIERE FORET-BOIS	
Primes au reboisement ou au boisement	Soutien du gouvernement pour la plantation d'arbres ou la création de plantations, en général sous forme de paiements directs ou de dégrèvements fiscaux; soutien à des investissements dans des plantations à l'étranger
Concessions forestières à des conditions favorables	Droits ou redevances inférieurs au loyer économique total; défaut d'application des règlements; assistance étrangère à des concessions forestières
Redevances d'exploitation favorables	Fixation administrative des droits de coupe à des niveaux inférieurs à ceux des marchés concurrents
Entreprises étatiques	Réduction ou annulation des impôts et dettes; maintien de capacités de production excédentaires ou d'usines à l'arrêt; financement de l'expansion
Soutien des prix	Généralement sous forme de quotas de production, d'exportation ou d'importation
Aides à l'investissement & financement	Prêts accordés par les gouvernements et prêts destinés à l'expansion des capacités et à l'accès aux nouvelles technologies; promotion de l'investissement étranger
Rabais/Crédits sur les achats d'énergie	Par exemple, dégrèvements fiscaux pour l'utilisation de types particuliers de carburants ou d'équipements de production énergétique, généralement en vue d'abaisser les coûts de l'énergie pour les producteurs ou d'encourager l'adoption d'un autre carburant
ASSISTANCE INDIRECTE A LA FILIERE FORET-BOIS	
Soutien à l'aménagement d'infrastructures	Construction de routes dans des zones forestières
Commercialisation & promotion	Promotion d'une classe donnée de produits sur le marché intérieur et/ou à l'exportation, financée par les gouvernements
Crédits en faveur de la conservation	Assistance pour la mise en conformité aux dispositions réglementaires ou pour l'amélioration des peuplements à bois d'œuvre
Services de gestion	Assistance des gouvernements dans le domaine technique ou en matière de gestion
Recherche & développement	Programmes de recherche-développement financés par les gouvernements
Préférences d'achat	Politiques gouvernementales influençant les décisions d'achat
Règlements assouplis	Réglementations moins restrictives concernant l'environnement, la sécurité et le travail
Autres	Diverses exigences des gouvernements, telles les règles phytosanitaires susceptibles de soutenir un secteur ou un autre
ASSISTANCE DIRECTE A DES MATERIAUX CONCURRENTS	
Soutien des prix	En général sous forme de quotas de production, d'exportation ou d'importation, mais aussi d'achats ou stockage par les pouvoirs publics
Entreprises étatiques	Réduction ou annulation des impôts et/ou dettes; maintien de capacités de production excédentaires ou à l'arrêt; financement de l'expansion
Rabais/crédits relatifs à l'énergie	Exonération de TVA sur les achats d'énergie
Aides à l'investissement & financement	Financement par les gouvernements du secteur manufacturier, celui des produits ligneux non compris
Dégrèvement fiscal	Dégrèvements ou autres avantages fiscaux offerts aux filières concurrentes mais non aux produits ligneux
ASSISTANCE INDIRECTE A DES MATERIAUX CONCURRENTS	
Commercialisation & promotion	Financement de programmes favorisant des produits concurrents
Construction d'infrastructures	Dépenses d'infrastructures aidant des filières concurrentes
Services de gestion	Services disponibles exclusivement aux produits concurrents des produits ligneux
Recherche & développement	Soutien à la recherche visant le développement de produits de substitution du bois
Préférences d'achat	Politiques gouvernementales de discrimination à l'encontre des produits ligneux
Règlements assouplis	Assouplissement des réglementations sur l'environnement, la sécurité et les conditions de travail dans le cas d'industries autres que celle du bois
Règlements de construction privilégiés	Normes de construction et de produits favorisant les matériaux autres que le bois et/ou certaines espèces plutôt que d'autres

vue de rentabiliser davantage leurs opérations. Les subventions peuvent être conçues de manière à influencer sur l'occupation des sols, le prélèvement de produits de base, la production agricole ou manufacturière, les moyens de transport, l'utilisation de l'énergie, les dépenses d'équipement ou le commerce. Elles peuvent servir à protéger les produits nationaux de la concurrence des produits importés ou, inversement, à promouvoir leur exportation. Il s'ensuit que l'efficacité et les conséquences des subventions peuvent être très compliquées à analyser. Les subventions peuvent avoir simultanément des effets positifs et négatifs sur le développement économique



Nivellement? Les fonds accordés par les gouvernements pour la construction de routes d'exploitation peuvent être considérés comme une subvention. Photo: A. Sarre

et l'environnement. Elles peuvent stimuler la production agricole pour permettre une offre stable de produits alimentaires et, en même temps, encourager l'utilisation accrue de pesticides qui risquent d'avoir des effets délétères sur la qualité de l'eau et l'habitat. Elles peuvent ouvrir des possibilités d'emploi mais aussi augmenter la pollution résultant de l'expansion industrielle. Les subventions directes à la plantation d'arbres peuvent faire baisser les coûts de transformation du bois en fibres, tout en encourageant la restauration de paysages dégradés ou particulièrement vulnérables du point de vue hydrologique. L'abaissement des coûts d'accès aux forêts et au bois est susceptible de stimuler la surexploitation ou, inversement, d'entraîner une diminution de la charge combustible qui peut aggraver le risque de feux de brousse. Dans de nombreux cas, peu de réponses simples peuvent être apportées à des questions relatives aux effets bénéfiques ou nuisibles du subventionnement.

Subventions dans le contexte du commerce

La définition 'officielle' des subventions la plus fréquemment mentionnée se retrouve dans le contexte du commerce international et dans l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions et les mesures compensatoires (Accord SMC). L'Accord SMC précise qu'il y a subvention "s'il y a une contribution financière des pouvoirs publics ou de tout organisme public du ressort territorial" d'un gouvernement membre et "si un avantage est ainsi conféré". De manière générale, toute subvention visée par le SMC doit comporter un transfert direct de fonds, des incitations fiscales ou la fourniture de biens ou de services, et elle est censée conférer un avantage qui cause un préjudice économique à des producteurs d'un autre pays membre. La plupart des subventions ne sont pas automatiquement interdites mais elles peuvent donner lieu à une action si elles sont contestées et s'il peut être prouvé qu'elles causent un préjudice économique grave aux producteurs d'un autre pays. La définition et les règles de l'OMC comprennent la notion de 'spécificité': si une incitation financière ne s'applique pas spécifiquement à une industrie ou un secteur

mais peut être généralement obtenue dans tous les secteurs de l'économie, il est probable qu'elle ne puisse pas donner lieu à une action au sens des règles de l'OMC.

Bien que l'OMC soit la principale enceinte de négociations multilatérales relatives aux subventions dans l'agriculture et le secteur manufacturier non agricole, des débats sur les subventions qui endommagent l'environnement ont également eu lieu au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'Association de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et d'autres organisations. Greenpeace International a récemment publié un rapport exhaustif sur la question des subventions en soutenant que la Convention sur la diversité biologique représente un cadre de politiques internationales mieux adapté que celui de l'OMC à la réduction des subventions (Knirsh *et al.* 2006).

L'abaissement des coûts d'accès aux forêts et au bois est susceptible de stimuler la surexploitation ou, inversement, d'entraîner une diminution de la charge combustible qui peut aggraver le risque de feux de brousse. Dans de nombreux cas, peu de réponses simples peuvent être apportées à des questions relatives aux effets bénéfiques ou nuisibles du subventionnement.

Estimation de la valeur des subventions

Une grande partie des travaux d'analyse effectués sur les subventions se rapporte au secteur agricole. Les mesures le plus souvent utilisées pour évaluer les subventions dans ce domaine sont l'estimation du soutien aux producteurs (ESP), l'estimation du soutien aux consommateurs (ESC) et la mesure globale de soutien (MGS). Chacune de ces mesures estime, par un calcul spécial, la valeur globale de ce que les cultivateurs et/ou les consommateurs obtiennent grâce au paiement de soutien à l'agriculture ou à d'autres subventions. Les études économiques contiennent aussi de nombreux autres indicateurs qui peuvent être utilisés pour mesurer les subventions, mais il n'existe pas d'indicateurs

largement acceptés pour mesurer les subventions au secteur forestier et à la fabrication des produits d'origine forestière.

Subventions d'usage courant dans le secteur forestier

Si on les compare aux subventions qui ont été identifiées et étudiées dans le domaine agricole, celles dont bénéficient les produits forestiers sont assez modestes. Par exemple, l'Union européenne et les Etats-Unis ont à eux seuls dépensé chaque année plus de 150 milliards de dollars en aides financières à la seule agriculture. Par contre, les estimations de l'OCDE (2005) situent le subventionnement du secteur forestier dans ses pays membres à 6 milliards de dollars. Knirsh *et al.* (2006) cite également des subventions au secteur forestier estimées à tout au plus 3 à 4 % cent des subventions mondiales.

D'aucuns soutiennent que les obstacles non tarifaires tels que l'écoétiquetage ou la vérification exigée sont des formes de subventions du fait qu'ils favorisent certains producteurs par rapport à d'autres.

Les subventions visant spécifiquement la foresterie et ses produits peuvent prendre diverses formes, directes et indirectes, et peuvent être motivées par des considérations d'ordre environnemental, social (par ex. l'emploi) ou économique, ou par une combinaison de ces motifs. Les travaux publiés sur la question comprennent un certain nombre de rapports sur le subventionnement du secteur forestier et de ses produits, mais on n'y trouve aucune synthèse globale concernant ces subventions. Certaines analyses d'informations connexes portant sur plusieurs pays ou d'échelle régionale ont été tentées, notamment pour douze pays européens (EFI 2004), mais elles ont constaté que les types d'activités les plus couramment financés par les gouvernements se rapportent à la protection des forêts, aux plans et inventaires forestiers, à l'aménagement d'infrastructures, au boisement et au reboisement. Le tableau de la page 4 indique certaines des subventions directes et indirectes susceptibles d'aider le secteur forestier et ses concurrents.

Lors d'une enquête qu'elle a menée auprès de ses membres, l'APEC a conclu que les modes de subventionnement indirect, telles les interdictions d'exportation, les quotas et les conditions à remplir pour la délivrance de permis d'importation/exportation sont ceux qui ont les incidences les plus manifestes sur le commerce international (APEC 1999). Elle a également constaté que, dans ce secteur, les subventions aux boisements représentaient le type de subventionnement le plus répandu. Les ONG du mouvement écologique sont en général celles qui s'insurgent contre les politiques des gouvernements ou les programmes qu'ils financent pour soutenir une exploitation forestière susceptible d'entraîner des effets préjudiciables à l'environnement. Les subventions accordées aux entreprises forestières sous forme de droits de concession inférieurs à ceux en vigueur, avantages fiscaux, ouverture de routes et autres types d'aide ou d'assistance ont été qualifiées de subventions perverses du fait qu'elles contribuent à la perte ou à la dégradation des forêts (Sizer 2000).

Types d'activités subventionnées

Boisement/reboisement

Les incitations au boisement et au reboisement sont relativement courantes dans monde entier. Dans les pays en développement, le financement de projets de boisement est souvent assuré par le biais d'une assistance étrangère. Dans la plupart des cas, les mesu-

res de soutien au boisement et au reboisement sont adoptées pour des raisons écologiques, bien que le subventionnement de la plantation de forêts puisse soulever des controverses dans des zones où les forêts naturelles sont remplacées par des plantations ou si l'on pense que les communautés locales sont désavantagées. Le soutien au boisement sera ou non considéré comme une subvention selon la nature du ou des projets et selon que l'objectif est ou non d'obtenir des fibres ligneuses à transformer à des coûts inférieurs.

Politiques relatives aux droits de coupe, permis et concessions

Une autre forme courante, et souvent contestée, d'intervention directe des pouvoirs publics dans le secteur forestier se rapporte à l'octroi de concessions ou de permis de coupe. Les concessions peuvent être considérées comme des subventions si leurs coûts, redevances ou droits de coupe sont inférieurs à l'équivalent du loyer de la ressource reflétant toute la valeur commerciale des droits de coupe. Ainsi, le prix du bois comptabilisé en fonction des droits de concession pourra être inférieur au prix réalisé sur le marché et/ou au coût à long terme d'une gestion forestière durable. Les concessions forestières sont octroyées pour différents motifs, mais la subvention des loyers de la ressource est généralement justifiée comme moyen de créer des emplois ou de promouvoir le développement dans des zones rurales ou reculées (Contreras-Hermosilla 2000). Dans de nombreux pays producteurs de bois tropicaux, les forêts appartiennent à l'Etat et sont exploitées en tant que concessions, ce qui soulève d'emblée la question de savoir si les droits exigés pour les concessions ou les permis reflètent de quelque manière les prix du marché ou les coûts (internes et externes) d'une gestion durable de la ressource. Dans certains cas, les concessionnaires profitent en outre d'infrastructures aménagées par l'Etat, comme les voies d'accès dont ils devraient eux-mêmes faire les frais si la forêt leur appartenait.

Droits et restrictions appliqués à l'exportation ou à l'importation

Dans certains pays, des subventions ont été accordées sous forme de taxes à l'exportation, restrictions quantitatives ou interdictions appliquées aux grumes en faveur de la transformation sur place. Les restrictions à l'exportation de matière première non transformée ont pour effet d'abaisser les coûts des grumes pour les fabricants nationaux et, par conséquent, de les rendre plus compétitives sur le marché national et le marché mondial. De même, les tarifs et restrictions tarifaires à l'importation soutiennent les prix au profit des producteurs dans les pays. L'escalade des tarifs douaniers résultant du fait que l'entrée de matières premières non transformées est exemptée d'impôt ou soumise à de faibles droits tandis que des droits plus élevés sont appliqués à des produits valorisés, constitue elle aussi une forme de soutien des prix qui sert à protéger les industries nationales de la concurrence des importations. D'aucuns soutiennent que les obstacles non tarifaires tels que l'écoétiquetage ou la vérification exigée sont des formes de subventions du fait qu'ils favorisent certains producteurs par rapport à d'autres.

Aides/financements accordés pour l'aménagement d'infrastructures ou le renforcement de capacités

Les programmes publics qui financent des capacités nouvelles ou favorisent la vente ou l'utilisation de produits particuliers sur le marché intérieur ou à l'exportation sont souvent cités comme étant un subventionnement. Certains gouvernements prévoient

des transferts budgétaires (paiements directs ou dépenses fiscales) à des entreprises pour qu'elles se dotent de capacités de transformation, en particulier dans les zones forestières, ou bien ils prennent à leur charge la construction de routes qui donnent accès à un secteur de la forêt destiné à l'exploitation.

Politiques fiscales

Les régimes fiscaux privilégiés appliqués aux revenus tirés de la production et de la vente des produits forestiers constituent également une forme non négligeable d'assistance des pouvoirs publics au secteur forestier. Les politiques fiscales qui encouragent l'investissement dans de nouvelles capacités, abaissent les taux d'imposition foncière pour l'exploitation des forêts, accordent des avantages fiscaux au reboisement et aux dépenses de gestion forestière, ou prévoient des abattements fiscaux sur les revenus tirés du bois, sont autant de dépenses fiscales citées dans les textes publiés dans ce domaine comme étant des méthodes de subventionnement. L'EFI (2004) a constaté que la moitié de la valeur totale de l'assistance fournie par les pouvoirs publics à la foresterie dans les pays (européens) étudiés représentait des dégrèvements fiscaux. Toutefois, les taxes imposées dans tel ou tel secteur doivent être considérées dans le contexte global de la fiscalité d'un pays.

Cadres d'analyse

Lors de futures recherches sur la question des subventions, il serait sans doute utile d'articuler l'information en fonction d'une ou de plusieurs catégories, telles que celles définies par Steenlick (2003):

- cible visée par la subvention: consommateurs ou producteurs, extraits, intrants, facteurs de valorisation (individuellement ou collectivement);
- instrument de subvention utilisé: par exemple, dépense budgétaire, dépense fiscale, hypothèse de passif éventuel, transfert de marché, sous-évaluation d'actifs publics ou exploités en régie;
- mode d'octroi, c'est-à-dire voie par laquelle la subvention atteint le bénéficiaire: directe, indirecte, explicite ou implicite; et
- finalité de la subvention: par exemple, développement régional ou économies d'énergie

Les finalités le plus souvent mentionnées dans le cas du secteur de la foresterie et des produits forestiers tendent à promouvoir la conservation, accroître les exportations, compenser la concurrence des importations, développer le secteur manufacturier et stimuler le développement rural.

Subventions aux secteurs concurrents

De nombreux facteurs influent sur la demande de produits ligneux en général et sur les produits ligneux tropicaux en particulier. Les tendances de la demande de bois tropicaux sont conditionnées par la concurrence des espèces non tropicales (y compris celles des plantations à croissance rapide), les panneaux en bois composites et les produits autres que le bois, dont certains, sinon tous, sont susceptibles de bénéficier de subventions.

Conifères et espèces des forêts tempérées (naturelles)

Outre les aides ou les incitations fiscales au boisement et au reboisement, les modes de subventionnement le plus couramment destinés à la production de produits résineux ou d'espèces des forêts tempérées sont liés au développement régional. Par exemple, des financements considérables ont été accordés en vue de moderniser et de développer les entreprises



Argument à double tranchant? D'aucuns considèrent les incitations au boisement et au reboisement comme des subventions susceptibles d'avoir des effets à l'encontre de produits concurrents comme le bois des forêts tropicales naturelles. *Photo: A. Sarre*

travaillant le bois en Europe orientale et en Allemagne de l'Est. Les Gouvernements canadien, coréen et chinois, entre autres, apportent un soutien à de nouvelles usines de l'industrie du bois, dont la plupart travaillent des espèces non tropicales.

Espèces des plantations à croissance rapide

Le bois des plantations à croissance rapide concurrence et remplace les bois tropicaux dans une gamme de plus en plus large d'applications industrielles, notamment dans la fabrication de meubles, de contreplaqués ou de panneaux composites. Durant la majeure partie des années 80 et 90, la création de plantations dans de nombreux pays a été favorisée par des paiements directs, des dégrèvements fiscaux ou une assistance technique, tous consentis par les pouvoirs publics.

Panneaux à base de bois

De plus en plus, les panneaux à base de bois, comme les panneaux à fibres orientées, de densité moyenne et de particules, remplacent les bois massifs débités utilisés dans la construction et pour d'autres applications industrielles. Dans certains pays, l'augmentation de la production et de la consommation des panneaux à base de bois est avantagée par les subventions octroyées pour la création de plantations industrielles d'espèces à croissance rapide et/ou pour l'implantation de nouvelles usines ou le renforcement de capacités existantes.

... des financements considérables ont été accordés en vue de moderniser et de développer les entreprises travaillant le bois en Europe orientale et en Allemagne de l'Est. Les Gouvernements canadien, coréen et chinois, entre autres, apportent un soutien à de nouvelles usines de l'industrie du bois, dont la plupart travaillent des espèces non tropicales

Matériaux de construction autres que le bois

Les exigences visant à garantir la légalité et la durabilité des approvisionnements de bois auront sans doute pour effet de détourner la demande de bois tropicaux vers les espèces des forêts tempérées, et même peut-être de détourner la consommation des produits bois en faveur de matériaux concurrents tels l'acier et le béton. Le soutien que les gouvernements apportent à l'industrie sidérurgique et/ou au secteur du bâtiment risque aussi d'avoir un impact négatif sur l'utilisation des produits ligneux.

Matières industrielles autres que le bois

Sur le marché industriel, le chlorure de polyvinyle, mieux connu sous le sigle PVC, et les métaux tels que l'aluminium utilisé pour

les cadres et chambranles de portes et de fenêtres, les portes extérieures, les stores, les moulures et produits assimilés, sont des concurrents omniprésents des produits ligneux, et des bois tropicaux en particulier. Les placages en bois font face à la concurrence sans merci des matières plastiques et du papier. En fait, on note une évolution de plus en plus rapide de la tendance à remplacer le bois (surtout les placages) par les matières plastiques et le papier pour les parements de panneaux composites utilisés dans la fabrication de meubles ou en architecture. Dans ce cas, les choix sont probablement moins liés aux subventions qu'au prix et au comportement des matériaux. Néanmoins, c'est un marché pour les produits de bois tropicaux qui pourrait être touché par des politiques ou des interventions des pouvoirs publics favorisant un secteur manufacturier capitalistique.

Subventionnement des produits concurrents

Quant aux subventions accordées au secteur manufacturier, celles dont bénéficient l'acier, les matières plastiques ou les produits ligneux concurrents sont d'un intérêt particulier pour le commerce des bois tropicaux. Aucun répertoire spécifique des subventions avantageant les matériaux concurrents n'est disponible. De manière générale, il serait difficile d'identifier les subventions aux secteurs manufacturiers susceptibles d'avoir une incidence directe sur les marchés du bois et les marchés des bois tropicaux en particulier.

Dans un certain nombre de pays, la sidérurgie a bénéficié d'une intervention des pouvoirs publics, principalement en réponse à la concurrence étrangère mais aussi pour construire de nouvelles capacités. De tout temps, l'acier a été considéré comme un matériau d'importance stratégique pour la sécurité nationale et pour étayer d'autres industries (automobile, poids lourds, machines, etc.), encore que dans de nombreux pays développés l'aide directe apportée à la sidérurgie se soit relâchée au cours de la décennie passée.

Les politiques qui touchent les achats des consommateurs sont parfois justifiées par des arguments écologiques, qu'elles atteignent ou non les objectifs déclarés ou qu'elles aient ou non des conséquences imprévues. Ainsi, les exigences de contenu recyclé stimulera les achats de produits recyclés, mais elles risquent de retarder les investissements destinés à mieux gérer les forêts. Récemment, la Chine a imposé une taxe de 5% sur les baguettes en bois jetables afin de réduire la pression sur les forêts. Le bois des baguettes chinoises provient en général de plantations d'espèces à croissance rapide, dont le peuplier et le bambou, de sorte que cette imposition aura peu d'effet, si elle en a, sur les forêts naturelles. La baguette chinoise est un article de peu de valeur et il est difficile de dire si la nouvelle taxe aura un effet sensible sur la consommation.

Enfin, il existe un rapport entre la foresterie et les subventions dirigées à l'agriculture, qui a des incidences sur l'utilisation du territoire. Dès lors que l'agriculture peut être subventionnée dans certains pays, la préférence sera donnée à l'utilisation des terres à des fins agricoles plutôt qu'à la foresterie, ce qui, à son tour, peut stimuler la conversion des forêts à l'agriculture.

Conclusions et démarche à venir

Les subventions ont des effets tant positifs que négatifs sur l'économie et l'environnement et, de ce fait, provoquent souvent de vives controverses. De plus, elles ne sont pas toujours évidentes

ou transparentes, et la différence entre une incitation et une subvention dépend souvent de l'angle sous lequel on les voit. Les suggestions ci-après pourraient contribuer aux travaux futurs pour explorer les incidences des subventions et développer des politiques plus efficaces:

- 1) Précéder toute analyse des subventions d'une définition claire des objectifs. S'agit-il d'examiner les distorsions du marché? Les incidences sur l'environnement? La concurrence de produits? Une enquête sur la nature des subventions disponibles pour des produits concurrents déterminera le type d'analyse. Une étude des effets environnementaux des subventions dans le domaine de la production de bois en déterminera une autre.
- 2) Élaborer un système ou un cadre de classification définissant des catégories et permettant un examen des modes de subventionnement appliqués à la foresterie et à la fabrication de produits d'origine forestière et/ou concurrents, éventuellement en fonction de finalités, cibles, types ou nature des avantages reçus.
- 3) Une fois définis les objectifs d'une analyse complémentaire, et après avoir mis au point un système permettant d'organiser les informations sur les subventions, concevoir une démarche systématique pour rassembler des informations comparables, laquelle pourrait comporter des enquêtes ou d'autres formes de collecte de données.
- 4) Mettre au point des outils économiques et analytiques permettant d'estimer et de comparer la valeur des programmes de subventionnement.

Le rapport résumé dans cet article a été commandé par l'OIBT en décembre 2005 et présenté au Comité de l'information économique et de l'information sur le marché de l'OIBT à la 40ème session du Conseil international des bois tropicaux en juin 2006. Il devait amorcer les délibérations sur les subventions susceptibles d'avoir des incidences sur la production, la consommation et le commerce des bois tropicaux et se fonde entièrement sur une étude des documents disponibles et sur d'autres ressources. Le rapport intégral est disponible sur demande auprès du Secrétariat de l'OIBT. Le Comité envisage actuellement de donner suite aux travaux entrepris pour l'établissement de ce rapport.

Références

- APEC 1999. *Study of non-tariff measures in the forest products sector*. Asia Pacific Economic Cooperation, Singapour.
- Contreras-Hermosilla, A. 2000. *The underlying causes of forest decline*. CIFOR Occasional Paper No 30. Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor, Indonésie.
- EFI 2004. *Evaluating financing of forestry in Europe*. Institut forestier européen, Helsinki, Finlande.
- Knirsch, J., Mittler, D., Kaiser, M., Sack, K., Thies, C. & Edwards, L. 2006. *Deadly subsidies: how government funds are killing oceans and forests and why the CBD rather than the WTO should stop this perverse use of public money*. Greenpeace International, Amsterdam, Pays-Bas.
- OCDE 2004. Estimations du soutien aux producteurs et consommateurs, Base de données OCDE 1986-2003. Dans *Les politiques agricoles dans les pays de l'OCDE: Panorama* (Edition 2004). Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, France.
- OCDE 2005. *Subventions dommageables à l'environnement: défis des réformes*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, France.
- Pearce, D. 2003. *Subventions dommageables à l'environnement: obstacles au développement durable*. Dans *Subventions dommageables à l'environnement: problèmes et défis*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, France.
- Sizer, N. 2000. *Perverse habits: The G8 and subsidies that harm forests and economies*. World Resources Institute, Washington, DC, Etats-Unis.
- Steenblick, R. 2003. *Mesure et classification des subventions: mise au point d'un cadre commun*. Dans *Subventions dommageables à l'environnement: problèmes et défis*. Organisation de coopération et de développement économiques, Paris, France.

Les gouvernements et les importateurs sont en train de définir et d'appliquer des principes pour leurs achats de bois. Ils devraient coordonner leurs efforts

UN CERTAIN NOMBRE de gouvernements et de sociétés, surtout dans les pays développés, ont conçu ou envisagent des politiques d'achat de bois. La nature de celles-ci varie considérablement, mais leur objectif général est d'obliger ou d'encourager les acheteurs à s'assurer qu'ils se sont procuré le bois auprès de sources légales et/ou qu'il provient de forêts gérées en mode durable. Les politiques des marchés publics de bois (PMP) sont des principes devant servir aux organismes gouvernementaux de lignes directrices pour leurs achats de bois.

L'OIBT tient chaque année, dans le courant d'une session du Conseil international des bois tropicaux, une 'discussion annuelle sur le marché' pour explorer les circonstances qui conditionnent le marché des bois tropicaux. La discussion sur le marché de 2006, qui a eu lieu à Mérida (Mexique) en mai dernier, portait sur les politiques d'achat de bois. Cinq orateurs y ont présenté des exposés, sous la houlette de Barney Chan de la Sarawak Timber Association de Malaisie qui est également coordonnateur du Groupe consultatif sur le commerce de l'OIBT. Cet article récapitule les exposés présentés et les débats qui ont suivi.

Achats dans l'Union européenne

Dans l'exposé thématique, **Rupert Oliver** (Forest Industries Intelligence Ltd., Royaume-Uni) a fait un tour d'horizon des PMP dans les pays de l'Union européenne (UE) et des forces qui les stimulent (public, industrie, mais surtout les organisations non gouvernementales de protection de l'environnement—ONGE), en décrivant les caractéristiques essentielles de ces politiques. Il a précisé que les PMP européennes devraient être élaborées conformément aux obligations définies par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et aux directives de l'UE relatives aux achats, selon lesquelles le choix des fournisseurs doit être non discriminatoire et les mêmes règles doivent s'appliquer quel que soit le lieu d'origine. Cela signifie que si un organisme gouvernemental décide que la trace du bois

Selon M. Oliver, une politique d'achat est souvent une réaction aux perceptions du public et des médias plutôt qu'elle ne découle d'une évaluation objective, et l'activisme au niveau de la communauté des ONGE a une influence déterminante. A son avis, une PMP équitable ne devrait incorporer aucun engagement exclusif envers un type de certification particulier.

qu'il a l'intention d'acheter dans un pays donné doit pouvoir remonter jusqu'à la forêt d'origine pour prouver la 'durabilité', cette même condition doit valoir également pour le bois provenant d'autres sources. Selon un avis juridique formulé par la Commission européenne, les critères de 'bois durable' peuvent porter directement sur les questions relatives à l'environnement et au rendement soutenu de la production de bois, mais non à des questions plus larges de caractère social telles que les droits des travailleurs et des peuples autochtones.



Achat selon les règles? Un pont en planches de bois tropicaux enjambe la Seine à Paris (France). Photo: O. Pedersen

M. Oliver a fait observer que l'élaboration de leurs propres PMP par certains gouvernements membres de l'UE (Royaume-Uni, Belgique, Pays-Bas, France, Allemagne et Danemark) semble manquer de coordination, et encore plus d'harmonisation, ce qui risque de présenter de grosses difficultés pour les fournisseurs de bois, étant donné que l'UE compte 25 pays membres: M. Oliver considère illusoire de s'attendre à ce que les fournisseurs adaptent leurs opérations de façon à garantir la conformité à 25 corps de critères différents.

Les mesures officielles prises en vue de développer des PMP ne le sont qu'au niveau des gouvernements nationaux, qui achètent moins de bois que les administrations locales et régionales (dont on estime le nombre à 200 000 à travers l'UE). Selon M. Oliver, une politique d'achat est souvent une réaction aux perceptions du public et des médias plutôt qu'elle ne découle d'une évaluation objective, et l'activisme au niveau de la communauté des ONGE a une influence déterminante. A son avis, une PMP équitable ne devrait incorporer aucun engagement exclusif envers un type de certification particulier. Or, grâce à sa validation par les ONGE, à la commercialisation massive, et à la promotion par les grands détaillants des produits portant un label, le Forest Stewardship Council (FSC) est en train de devenir *de facto* la norme de certification. L'industrie hésite souvent à prendre à parti les autorités au sujet de politiques n'impliquant que le seul FSC, même si elles violent manifestement les directives de l'UE sur les marchés publics.



Dépôt de bois: les politiques d'achat de hypermarchés comme Home Depot et Lowe's ont énormément d'influence sur l'industrie des bois certifiés aux Etats-Unis. *Photo: H. Rubin*

M. Oliver a mis le doigt sur plusieurs opportunités et dangers résultant des PMP de l'UE.

Opportunités:

- elles créent une demande plus active pour le bois certifié;
- elles offrent d'intéressantes possibilités d'améliorer le rendement d'investissements dans la certification;
- elles réduisent la concurrence déloyale du bois illégal; et
- elles parent aux efforts des ONGE de favoriser un programme axé exclusivement sur le FSC à travers des politiques de marchés publics développées sur la base des règles de l'OMC.

Dangers:

- des politiques contradictoires au niveau des différents pays créent des entraves aux échanges;
- les bénéficiaires sont susceptibles d'être principalement les propriétaires de forêts dans les pays occidentaux riches;
- les campagnes des ONGE sur un seul aspect mènent à une approche différenciée;
- les exigences imposées lors des marchés tiennent compte davantage d'une perception des questions de foresterie relatives à l'environnement plutôt que des besoins de développement durable des pays fournisseurs;
- les règles du jeu sont constamment changées pour satisfaire les ONGE; et
- aux exigences de caractère écologique imposées pour le bois ne correspondent pas d'exigences équivalentes dans le cas des produits de substitution.

M. Oliver a recommandé que les producteurs s'investissent eux-mêmes dans la conception des PMP afin d'éviter leur exclusion du marché.

Approche graduelle des marchés publics en France

Jean Marc Roda (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement—CIRAD) a décrit, dans l'optique d'un chercheur, comment évoluent les politiques des marchés publics de bois en France. Le Gouvernement français a promulgué un ensemble de principes concernant les marchés publics. Ses règles

- s'appliquent aux bois tempérés comme aux bois tropicaux;
- acceptent tous les écolabels existants, ou même des

justificatifs de la légalité ou des plans de gestion efficace avalisés par des tiers indépendants;

- évitent attentivement toute contradiction potentielle avec les accords de l'OMC; et
- seront appliquées graduellement: à 50% et à 100% des achats publics d'ici 2007 et 2010 respectivement.

Selon M. Roda, les achats publics représentent environ 25% des bois tropicaux importés par la France. Les problèmes qu'il prévoit incluent des pénuries de produits satisfaisant les exigences, les difficultés d'identification correcte de l'origine (tempérée ou tropicale) de 70% des produits, et la difficulté de contrôler les effets réels de cette politique. Les pénuries de bois tropicaux certifiés, comparés aux bois tempérés certifiés, créeront probablement des distorsions sur le marché à l'encontre des produits de bois tropicaux. Cependant, la tendance qui persiste dans les pays européens, de relever le niveau des

exigences de caractère environnemental qu'ils imposent aux produits forestiers tropicaux, est une réalité qu'il ne s'attend pas à voir disparaître.

Les politiques favoriseront les producteurs riches

M. Roda a examiné les conséquences plus générales des PMP pour l'économie des bois tropicaux. Les politiques d'achat de bois risquent d'entraîner indirectement une ségrégation entre certains producteurs de produits tempérés et tropicaux ou, plus précisément, entre les producteurs jouissant d'un haut degré de stabilité économique et ceux dont la stabilité économique est faible. Une analyse factorielle des zones certifiées par le FSC par rapport à plus de 200 indices économiques et indicateurs de développement fait ressortir un lien très étroit entre la superficie de forêts certifiées et le bien-être du pays, ce qui peut expliquer pourquoi les forêts certifiées dans les pays tropicaux en développement ne représentent que 5%. Il en a conclu qu'un renforcement des prescriptions de caractère environnemental imposées par l'Europe aux produits forestiers tropicaux devrait être accompagné de l'élaboration de mesures accessoires visant la pauvreté et les désavantages comparatifs auxquels les pays producteurs sont confrontés.

Expansion de la politique des marchés publics au Danemark

Christian L. Jensen (Ministère danois de l'environnement) a fait un tableau d'ensemble de la PMP du Danemark, qui depuis 2003 prenait la forme de directives volontaires pour l'achat de bois tropicaux. En février 2006, le ministre danois de l'environnement a proposé un plan en neuf points qui étendra la politique d'achat du gouvernement à tous les types de bois. Une évaluation de la PMP a révélé, entre autres, que de nombreux acheteurs ne sont pas au courant des directives ou ne les appliquent pas correctement, et que ces directives devraient viser davantage les besoins spécifiques des différents groupes d'utilisateurs (par exemple ingénieurs d'installations portuaires, institutions, fonctionnaires chargés des achats, etc.).

M. Jensen a également fait savoir que l'évaluation a aussi révélé des différences par rapport aux PMP d'autres pays de l'UE quant aux critères de légalité, de durabilité et de documentation, tout particulièrement au sujet de l'inclusion ou non de critères sociaux. Dans cette politique, l'accent initialement mis sur les seuls bois tropicaux était en contradiction avec les règles de l'OMC. On a également tenté d'évaluer les incidences de la PMP danoise sur les forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux; M. Jensen a fait observer, par exemple, que les superficies des forêts tropicales certifiées ont augmenté depuis 2003, tout en admettant que la PMP danoise n'y avait probablement que très peu contribué, vu les faibles quantités de bois tropicaux importées par son pays. Par ailleurs, on note que le volume des bois tropicaux importés au Danemark a quelque peu changé, mais probablement pas de manière significative.

Peu de pression sur les fournisseurs des Etats-Unis

Brigid Shea (International Wood Products Association—IWPA, Etats-Unis) a fait valoir que, si certaines manifestations intensives ont été organisées dans des villes comme San Francisco, New York et ailleurs, les politiques d'achat aux Etats-Unis émanent cependant pour la plupart du secteur industriel, avec des variations selon l'industrie (papier ou produits en bois massif) et le type de bois (bois tendre ou bois dur). L'IWPA représente 221 sociétés, mais ce sont en général de petites entreprises; et même les plus grands importateurs représentent moins de 1% de la part globale du marché d'un produit donné. Cela signifie qu'aucune société n'a suffisamment d'influence sur la filière d'approvisionnement pour imposer des conditions aux fournisseurs. De plus, les très rigoureuses lois anti-trust en vigueur aux Etats-Unis font que les décisions concernant les fournitures de bois doivent être prises volontairement et par chaque entreprise.

Selon Mme Shea, ces deux caractéristiques différencient les politiques d'achat des Etats-Unis de celles d'autres pays. Les sociétés des Etats-Unis respectent la souveraineté des pays fournisseurs et acceptent les certificats ou les permis d'exportation comme preuve de légalité; peu nombreux sont les consommateurs qui ont mis en place des politiques d'achat et la plupart d'entre eux n'exercent sur les fournisseurs aucune pression pour obtenir quelque preuve que ce soit de l'origine. Néanmoins, l'IWPA rend visite régulièrement à des fournisseurs pour garantir la qualité, la légalité, le professionnalisme et la bonne conduite des marchés. En 1992, l'IWPA a donné son aval à deux politiques volontaires qui sont largement suivies par ses membres, à savoir des politiques environnementales relatives au bois et des politiques concernant les achats de bois et de produits ligneux.

Positionnement sur le marché

Mme Shea a rapporté que le degré auquel les industries en aval s'efforcent de faire accepter aux fournisseurs les politiques sur les marchés de bois est variable. Les grands détaillants comme Home Depot et Lowe's, qui importent directement ou font appel à de grands importateurs, adoptent une approche particulière, tandis que les milliers de négociants d'articles d'ameublement à monter soi-même, qui font leurs achats auprès de distributeurs aux Etats-Unis, en adoptent une autre. Ayant procédé à un examen des PMP adoptées par les sociétés dans différents secteurs de l'industrie des produits ligneux, l'IWPA a constaté que le marché n'imposait pas en général aux importateurs des exigences de politique d'achat. Plusieurs membres de l'IWPA ont pris l'initiative de faire partie du WWF Global Forest and Trade Network (GFTN) en vue de se positionner sur le marché ou d'acquiescer une plus grande part de marchés extrêmement compétitifs. Il n'en reste pas moins que les questions de prix, disponibilité, qualité et uniformité ont tendance à prédominer dans les discussions d'affaires aux Etats-Unis, et que les politiques d'achat ont moins de poids.

Toutefois, Home Depot et Lowe's sont loin de se désintéresser des questions environnementales et ont affiché leurs politiques en la matière sur leurs sites Web. Même s'ils tendent à ne pas payer le prix fort pour les produits certifiés, leur énorme

consommation de bois joue un rôle important car elle soutient le développement de l'industrie du bois certifié. Les importations de bois débité résineux proviennent en grande partie du Canada, bien qu'un volume croissant arrive d'Europe. Le contreplaqué de bois résineux du Brésil s'est également emparé d'une part non négligeable du marché des Etats-Unis et sa qualité, de même que la modicité de ses prix, jouent un rôle important du fait qu'elles aident les fabricants à produire des habitations de bonne qualité à des prix compétitifs. Sur le marché intérieur du meuble, la fabrication se transfère de plus en plus en Chine, où des décisions relatives aux achats de bois ne sont pas prises sur la base de considérations environnementales.

Les projections de l'avenir des PMP de bois varient dans tous les secteurs industriels des Etats-Unis. Le succès dépendra de la demande du marché et de prix compétitifs parce que, sur un marché essentiellement axé sur les produits de base, tous vendent le même produit au même prix. Les entreprises qui choisissent de vendre des produits certifiés le font parce qu'elles estiment que leurs actionnaires en tireront avantage—que ce soit grâce à leur position sur le marché, à la garantie d'approvisionnement, ou en réponse aux campagnes environnementales négatives. Peu de sociétés choisissent d'insister sur la certification uniquement sur la base du profit escompté. Cependant, Mme Shea s'est rangée à l'avis d'autres intervenants: les pays producteurs devraient s'engager dans le processus des politiques d'achat pour éviter d'être exclus du marché.

Scepticisme quant au rôle des politiques d'achat

Lors du débat qui a suivi les présentations ci-dessus, l'industrie malaisienne du bois a fait part de ses avis concernant le développement international des politiques d'achat de bois, en indiquant que l'incertitude subsiste quant à l'éventuel impact positif que le principe d'achats responsables pourrait avoir dans les pays producteurs de bois tropicaux: l'impact des politiques d'achat sur le prix du bois certifié est négligeable et les coûts décourageants qu'entraîne la certification viendront à l'encontre du but final de réaliser l'aménagement forestier durable.

Les entreprises qui choisissent de vendre des produits certifiés le font parce qu'elles estiment que leurs actionnaires en tireront avantage—que ce soit grâce à leur position sur le marché, à la garantie d'approvisionnement, ou en réponse aux campagnes environnementales négatives. Peu de sociétés choisissent d'insister sur la certification uniquement sur la base du profit escompté

Le délégué de la Norvège a informé les participants que son pays était en train d'élaborer sa propre PMP et a demandé des conseils aux membres. Le délégué de l'Australie a remis en cause la capacité des PMP d'augmenter efficacement la durabilité et la légalité, en mentionnant par ailleurs la nécessité d'harmoniser les diverses PMP. Il a fait valoir qu'il n'existait aucune preuve adéquate de l'impact des PMP sur la gestion des forêts. Le délégué du Congo a souligné le besoin d'aide financière pour remédier à l'absence de progrès en matière de certification dans les pays tropicaux.

Ce résumé de la discussion sur le marché de 2006, qui a eu lieu le 31 mai 2006, a été rédigé par le Secrétariat de l'OIBT.

L'OIBT et ses partenaires étudient des moyens de réduire les pratiques illégales dans le transport du bois

DÉPUIS un certain temps, les membres de l'OIBT et d'autres parties prenantes se préoccupent des questions de légalité dans le commerce mondial du bois. En juillet 2004, lors d'une réunion entre le Groupe consultatif sur le commerce et le Groupe de la société civile de l'Organisation, il a été recommandé que l'OIBT convoque une conférence internationale sur le transport des produits ligneux, à laquelle participeraient les représentants d'institutions financières, d'administrations douanières et des secteurs des expéditions et des transports, dans l'intention de cerner les faiblesses qui ont laissé se développer le commerce illégal du bois.

En juillet 2006, une consultation de portée restreinte pour un examen préliminaire de la question par les représentants des principaux acteurs du commerce des bois tropicaux (voir l'encadré) s'est tenue dans les "Cabinet War Rooms" (anciennes salles de l'Etat-major) à Londres (Angleterre). Cette consultation de deux jours a exploré les nombreuses complexités liées au transport maritime des bois tropicaux en vue de préparer une plus grande conférence internationale sur la question. Sur la base de cette réunion, le Secrétariat de l'OIBT établira un projet de mandat pour la poursuite de ces travaux et le programme provisoire d'une conférence internationale sur le transport des bois, en vue de les soumettre au Comité de l'industrie forestière de l'OIBT à sa session de novembre 2006.

... le terme "illégalité" appliqué au secteur forestier donne lieu à de nombreuses interprétations et certains pays importateurs n'ont aucune base ou cadre juridique leur permettant de considérer comme un délit l'importation de produits issus d'une "production illégale"

Les exposés présentés durant cette réunion de deux jours étaient axés sur le transport maritime international des produits de bois tropicaux et portaient sur trois questions fondamentales:

- Quelles sont les complexités de l'expédition des bois tropicaux, des pays producteurs aux pays consommateurs?



Chargement précieux: navire chargé de grumes de Papouasie-Nouvelle-Guinée à destination de la Chine.
Photo: Jay Directo/AFP/Getty Images

- Quelles sont les déficiences qui ont facilité les expéditions de bois tropicaux issus d'une production illégale?
- Quelles sont les mesures internationales à prendre pour garantir la légalité des expéditions?

Les participants à la réunion ont également été invités à formuler, pour examen par l'OIBT et par d'autres organisations, des recommandations qui contribueraient à réduire les illégalités liées aux échanges de bois tropicaux.

Une partie du débat portait essentiellement sur l'évolution des tendances dans les domaines du transport et des échanges de bois tropicaux, y compris la conteneurisation des bois, le commerce croissant des produits de transformation en bois, ainsi que sur les questions liées à la filière de responsabilité et à la certification. Il a également été admis que le terme "illégalité" appliqué au secteur forestier donnait lieu à de nombreuses interprétations et que certains pays importateurs

n'avaient aucune base ou cadre juridique leur permettant de considérer comme un délit l'importation de produits issus d'une "production illégale".

Les participants ont demandé des éclaircissements sur la question des documents et des procédures d'expédition. En particulier, ils ont cherché à savoir qui était chargé (expéditeurs, négociants ou clients) de vérifier l'exactitude, l'authenticité et la légalité des documents d'expédition, à savoir, entre autres, les connaissements, les certificats d'origine, les listes de paquets et les descriptions des marchandises. Plusieurs questions leur échappaient: par exemple, que se passe-t-il lorsqu'un connaissement est changé au cours du transport du bois dans les eaux internationales; quel est le pays dont les lois et les procédures sont applicables; et comment les arrangements de commerce électronique peuvent-ils aider à préparer les documents d'expédition et à prévenir les fraudes? Les participants ont également demandé des explications sur le rôle des banques dans le processus, sur la façon de prévoir des incitations pour les "bons joueurs", ainsi que sur d'autres questions telles que la délivrance de permis, la chaîne de responsabilité, la discipline interne et les codes déontologiques des organismes concernant les achats responsables de bois.



Photo: M. Adams/ITTO

Renforcement des capacités

Les participants ont examiné le besoin de renforcement des capacités et de sensibilisation pour améliorer l'application des lois. Ils ont suggéré que les mesures en ce sens s'appliqueraient surtout au niveau national, de sorte que les organismes gouvernementaux des pays exportateurs et importateurs puissent veiller au respect de la loi et de la légalité ainsi que garantir l'authenticité des documents et des procédures d'expédition. L'attention a également été appelée sur le rôle des pays importateurs, lesquels pourraient être plus anticipatifs, par exemple en s'assurant que leurs services douaniers contrôlent la légalité des documents. Les participants ont aussi parlé de l'impact et du rôle des initiatives continues et naissantes engagées pour la répression des fraudes, comme celle de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), les processus sur l'application des lois forestières et la gouvernance, les accords volontaires de partenariat, du Groupe G8 des nations industrialisées et les politiques nationales sur les achats publics (voir l'article de la page 9), ainsi que les législations et initiatives spéciales de pays producteurs comme celles définies dans le document du BRIK (Bureau indonésien de revitalisation de l'industrie forestière).

S'agissant de la préparation du mandat pour une conférence internationale, y compris son projet d'ordre du jour, les participants à la réunion ont formulé plusieurs recommandations adressées à l'OIBT pour examen. L'OIBT devrait:

- intensifier la collaboration avec l'Organisation maritime internationale au sujet des documents d'expédition ou sur d'autres questions connexes importantes;
- envisager un futur travail d'orientation sur les questions douanières et le renforcement des capacités;
- consolider la coopération régionale;
- envisager de mettre en place un système permettant de réduire au minimum la contrebande (par ex. avis préalables d'exportation);
- engager un dialogue avec les banquiers, les armateurs et les compagnies maritimes; et
- envisager de rassembler des informations sur les documents requis pour les expéditions de bois tropicaux.

Pour un complément d'information contacter: Lauren Flejzor, Division de l'industrie forestière, OIBT; flejzor@itto.or.jp

Liste des participants

Les organismes, agences et gouvernements suivants étaient représentés à l'atelier:

Ang & Partners – Cabinet juridique spécialiste des questions maritimes et des transports;

APKINDO – Association indonésienne des panneaux en bois;

Arpeni Pratama Ocean Ligne – Compagnie maritime indonésienne;

Bureau maritime international – Bureau de la Chambre de commerce internationale chargé de la lutte contre la criminalité liée au commerce et au transport maritime;

Chatham House, également connue sous le nom de **Royal Institute of International Affairs** – Groupe d'experts chargé d'analyser et de faire mieux comprendre les grands problèmes internationaux et l'actualité;

Danzer – Groupe de compagnies intéressées dans le commerce de bois;

Environmental Investigation Agency – Organisation non gouvernementale de protection de l'environnement;

Groupe consultatif de la société civile constitué par l'OIBT – Groupe d'organismes de la société civile, chargé de donner des avis au Conseil international des bois tropicaux;

Groupe consultatif sur le commerce constitué par l'OIBT – Groupe d'organismes associés au commerce du bois, chargé de donner des avis au Conseil international des bois tropicaux;

HMRC – Département du gouvernement britannique chargé des questions douanières et fiscales;

Malaysian Timber Council – Initiative de l'industrie malaisienne des bois chargée de promouvoir le développement de l'industrie à base de bois en Malaisie;

Ministère de l'environnement et des forêts – Ministère du Gouvernement indien;

Organisation maritime internationale – Institution spécialisée des Nations Unies chargée d'améliorer la sécurité maritime et d'autres questions techniques relatives aux navires engagés dans le commerce international;

Secrétariat de l'OIBT;

Section commerciale de l'ambassade du Brésil à Londres;

TRAFFIC International – Réseau de surveillance du commerce d'espèces de faune;

UK Timber Trade Federation – Fédération représentant les intérêts de l'industrie britannique des bois et produits ligneux; et

UK Chamber of Shipping, au nom de la Conférence maritime internationale et baltique (BIMCO) – Association regroupant plus de 2550 compagnies maritimes.

Perspectives d'avenir dans la région Asie-Pacifique

La FAO a entrepris une étude afin de mieux comprendre l'évolution du secteur forestier dans la région Asie-Pacifique et les options pour l'avenir

par
CTS Nair

Chef, Service de l'économie forestière

Département des forêts de la FAO
Rome, Italie

LE SECTEUR FORESTIER de la région Asie-Pacifique est en proie à des changements sans précédent, face au développement rapide des économies et à l'accélération des demandes des biens et des services que procurent les forêts. L'impact se fait déjà sentir à l'intérieur et en dehors de la région, sapant la durabilité à long terme. Il est impératif de mieux comprendre ce qui est susceptible de se produire dans le contexte plus large des changements sociétaux et d'identifier les options disponibles. Le futur arrive plus rapidement que jamais, si bien que les décisions que nous prendrons et les compromis que nous ferons pendant la prochaine décennie détermineront le cours de la foresterie dans le siècle à venir.

Cours probables de l'évolution

Le problème crucial auquel sont confrontées les parties prenantes de la foresterie dans la région est celui de savoir comment orienter le secteur sur une voie appropriée et adaptée aux nouveaux besoins qui se manifestent. Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions lors de la réunion de la Commission des forêts pour l'Asie et la région du Pacifique tenue à Dehradun (Inde), en avril 2006. A cette occasion, la Commission a approuvé une proposition visant à entreprendre une seconde étude sur les perspectives du secteur forestier en Asie et dans la région Pacifique (APFSOS II), afin d'actualiser et d'élargir les travaux effectués lors d'une évaluation faite en 1998. Les objectifs principaux de l'étude sont:

- d'identifier les changements sociaux émergents et les nouvelles tendances qui motivent les demandes des individus et ce qu'ils attendent de la foresterie, ainsi que leurs interactions avec les forêts;
- d'évaluer les changements de la situation des forêts et de la foresterie dans la région Asie-Pacifique, survenus depuis l'étude antérieure des perspectives, et d'analyser les faits nouveaux qui se sont effectivement produits en les comparant à ceux qui étaient prévus;
- d'analyser des scénarios probables de l'évolution dans le secteur forestier de la région d'ici 2020, en tenant compte spécifiquement de l'ensemble des changements de la situation mondiale en matière de foresterie; et
- d'identifier des priorités et des stratégies pour le secteur

forestier, et de renforcer les capacités de planification stratégique à divers niveaux, afin de répondre efficacement à de nouvelles opportunités et contraintes.

APFSOS II vise à renforcer les programmes forestiers nationaux en faisant un tableau plus complet du développement de la foresterie dans la région: l'étude élargira considérablement la base de connaissances dans ce domaine et affinera le processus qui permettra d'attribuer un ordre de priorité aux interventions. L'encadré reprend certaines des principales questions auxquelles il faudra répondre.

Le processus

L'étude sur les perspectives sera mise en oeuvre par une approche essentiellement participative en y faisant participer tous les pays de la région et d'autres acteurs, surtout des agences bilatérales et multilatérales s'occupant de développement, des organisations internationales, des organismes de la société civile et de l'industrie, des établissements universitaires et des instituts de recherche. Plusieurs grandes institutions ont déjà confirmé leur appui à l'étude, y compris la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), l'OIBT, la Banque asiatique de développement et le Département du Royaume-Uni pour le développement international. Le processus comportera la préparation de documents sur les perspectives des pays et des études thématiques sur des questions pluridisciplinaires pertinentes. Des ateliers seront organisés pour faciliter l'échange d'information et pour mettre au point des scénarios logiques sur l'évolution de la foresterie. Un Comité consultatif d'experts sera mis en place pour donner des conseils et surveiller les aspects techniques. Il s'agira en particulier:

- de faire appel aux compétences en matière de foresterie et de développement économique et social par l'intermédiaire de réseaux d'institutions et d'experts;
- de faire une synthèse de la richesse d'information disponible dans la région; et
- de renforcer les capacités présentes dans les pays pour analyser de futurs scénarios et plans stratégiques destinés à relever les défis auxquels on peut s'attendre.

Produits

L'étude sur les perspectives se soldera par les importants produits suivants:

- un rapport régional fournissant une évaluation systématique de la situation actuelle des forêts et de la foresterie, des principaux moteurs du changement jusqu'en 2020, des orientations probables du développement de la foresterie dans la région, et des options ouvertes aux diverses parties prenantes pour améliorer la situation;
- des rapports sous-régionaux définissant les spécificités des sous-régions ou de groupes de pays;
- une série de documents d'orientation indiquant des priorités et des stratégies pouvant être envisagées à différents niveaux;
- des documents de travail analysant la situation actuelle et les tendances dans des domaines d'importance majeure; et
- une importante conférence internationale en vue d'examiner les perspectives, les résultats et les stratégies.

L'étude devrait être achevée en décembre 2008.

Pour tout complément d'information, contacter Patrick Durst, Senior Forestry Officer, FAO Regional Office for Asia and the Pacific, Bangkok, Thaïlande, email: patrick.durst@fao.org

Importantes questions relatives à l'avenir des forêts de la région Asie-Pacifique

Comment les exigences des individus à l'égard des forêts et de ce qu'ils attendent de la foresterie se modifient-elles?

Quel sera le futur rôle des forêts et de la foresterie dans le climat d'évolution rapide de la région Asie-Pacifique?

Quels seront les progrès réalisés en ce qui concerne l'aménagement forestier durable?

Comment la foresterie répondra-t-elle à la richesse croissante des populations de la région Asie-Pacifique—et aux changements connexes de leurs exigences vis-à-vis des forêts?

Comment les futures demandes de bois et d'autres produits forestiers seront-elles satisfaites?

Comment les rapports entre la foresterie et d'autres secteurs de l'économie changeront-ils?

Quel sera le rôle des forêts et de la foresterie dans l'amélioration des conditions sociales et économiques, en particulier dans l'allègement de la pauvreté?

Comment se présente l'avenir de l'industrie forestière dans la région?

Comment la foresterie peut-elle répondre de manière plus efficace aux préoccupations concernant l'environnement, y compris celles que suscitent les changements climatiques?

Comment la foresterie sera-t-elle touchée par les soucis croissants de protection de l'environnement?

Comment le secteur forestier traitera-t-il les conflits potentiels en cas d'objectifs multiples?

Développement d'un commerce durable

Un projet OIBT en Amazonie brésilienne a réussi à développer un commerce de produits bois durable mais il aurait pu faire mieux

par
Enrique Toledo

Independent evaluator

LE PROJET OIBT PD 7/94 REV.3 (M, D): "Information et assistance technique pour la production et le commerce des bois tropicaux" a été soumis à l'OIBT par le Gouvernement brésilien en 1994 et, après avoir été révisé, a été approuvé et financé en 1997. Son objectif était de développer le commerce d'une production durable de produits

bois entre des entreprises au Brésil et les consommateurs dans des pays sélectionnés, contribuant de ce fait au développement socio-économique dans l'Etat amazonien de Pará. Sa mise en oeuvre proprement dite a débuté en janvier 1999 et il a été achevé en juin 2002.

Le présent article résume les observations faites par l'auteur lors d'une évaluation à posteriori du projet en 2005.

Méthodologie fondamentale

Le projet a été mis en oeuvre par l'Association des industries du bois de Belem, Ananindeua et Marituba (SINDIMAD), en coopération avec l'Institut brésilien pour l'environnement (IBAMA). La contribution financière de l'OIBT se montait à 1,03 million de dollars des Etats-Unis, et celle du Gouvernement brésilien à 127 000 dollars.

Se fondant sur le descriptif du projet, SINDIMAD a préparé un plan de travail qu'il a soumis à l'OIBT en juin 1998. A la suite des commentaires faits par le secrétariat de l'OIBT, le plan de travail a été remanié afin d'inclure un programme détaillé des activités et de préciser les responsabilités et les budgets annuels. Des appels d'offres ont alors été lancés en vue de choisir une entreprise pour mettre en oeuvre les activités envisagées, et le contrat a été par la suite adjugé à la STCP (*Engenharia de Projetos Ltda*).

Choix des entreprises participantes

Le projet a défini des critères de base pour l'évaluation, la classification et la sélection des cinq entreprises qui devaient participer aux activités du projet. Ces entreprises devaient:

- être affiliées à SINDIMAD et/ou à l'Association des industries exportatrices de bois du Pará. (*Associação das Indústrias Exportadoras de Madeiras do Estado do Pará—AIMEX*);
- être exportatrices de sciages;
- être dotées d'un plan d'aménagement forestier durable approuvé par l'IBAMA et valable pour une période de trois ans au moins;
- être disposées à mettre en oeuvre les recommandations de l'équipe du projet;
- apporter un appui logistique aux activités de collecte de données sur le terrain; et
- s'investir dans le projet en vertu d'un accord de participation.

Assistance technique

Tableau 1: Nombre de participants aux activités d'assistance technique et de formation

ENTREPRISE	Gestion & système de contrôle	Entretien & affûtage des scies [à ruban]	Maintenance & utilisation des séchoirs	Opérations forestières	TOTAL
CEMEX	–	4	3	28	35
CIKEL	–	5	9	22	36
Juruá	–	6	2	–	8
MADESA	3	6	5	22	36
Porto de Moz	5	9	4	–	18
TOTAL	8	30	23	72	133

Les entreprises retenues après sélection ont été: CIKEL—*Brasil Verde Ltda*; CEMEX—*Commercial Madeiras Exportação SA*; MADESA—*Madeiras Santarém Ltda*; Porto de Moz *Ltda* et Juruá *Forestal Ltda*.

Assistance technique et formation

Les cinq entreprises sélectionnées ont mis en oeuvre un programme d'assistance technique et de formation conçu et appliqué par la STCP dans les domaines suivants: plans de gestion, identification des espèces, exploitation forestière à faible impact, parcs à grumes, technologie industrielle, séchage du bois, matériel de transformation à valeur ajoutée, développement de nouveaux produits, et commerce international.

Chaque thème a été approfondi en fonction d'une évaluation des opportunités commerciales; le contenu et les méthodologies concernant les travaux sur le terrain et dans le domaine industriel ont été mis au point après avoir consulté chacune des cinq entreprises. Le *tableau 1* indique les cours de formation dispensés, l'assistance technique fournie et le nombre des participants de chaque entreprise. Le *tableau 2* énumère les études conduites dans quatre des cinq entreprises pour soutenir les technologies de transformation industrielle et le développement d'approches novatrices.

Commercialisation

La STCP a mis en place un site Web et produit des bulletins d'information sur l'industrie et les marchés, y compris des statistiques sur les expéditions de bois empruntant les ports de Belem, Santarém et Breves. Des missions commerciales ont été envoyées sur les principaux marchés. Une mission aux Etats-Unis coïncidait avec la quarante-quatrième Conférence internationale des associations professionnelles du bois qui s'est tenue à Tucson (Arizona) en avril 2000. Quatre représentants de chaque entreprise ont pris part à cet événement, ainsi qu'un représentant de SINDIMAD et un consultant spécialiste du marché. Grâce à cette mission, CEMEX vendit 980 m³ de produits surfacés s4s séchés au four pour parquets et revêtements de sol extérieurs, représentant une valeur totale de 500 000 dollars. Une autre mission s'est rendue en Europe en mai 2002. Enfin, le projet a organisé à Belem, en octobre 2002, une conférence internationale sur le bois tropical, à laquelle ont participé 252 directeurs commerciaux du secteur bois et experts en gestion forestière venus de onze pays. La conférence a fourni une excellente occasion de discuter des réalisations et des leçons apprises au cours du projet.

Impacts sur les entreprises participantes

CEMEX

CEMEX opère dans la forêt nationale de Tapajós (voir AFT 13/4) et dans 14 000 hectares de forêts communautaires. Le projet l'a aidée à réorganiser son personnel et s'est chargé d'activités telles que la planification des opérations, l'ouverture de routes et le martelage des arbres.

Au niveau de l'industrie, les techniques de l'entreprise se sont améliorées (par ex. sur la façon d'affûter les scies à ruban, d'ajuster les poulies des scies et de réduire les angles afin de minimiser les ondulations), augmentant de ce fait le rendement et réduisant les pertes. L'entreprise a amélioré son procédé de sciage en utilisant des dispositifs à crans pour régler l'avoyage et en tensionnant et affûtant les lames.

L'entreprise n'a pas cherché à mettre en valeur de nouvelles espèces ou à fabriquer des produits à valeur ajoutée, non plus qu'elle a participé aux volets du projet relatifs à la commercialisation.

De 1980 à 1994, le travail de l'entreprise était axé à 90% sur la production de sciages, mais l'entreprise a depuis entrepris de fabriquer des produits finis, en particulier des planches pour parquets, revêtements de sol extérieurs et des lattes de voligeage (rainurées-bouvetées). Actuellement, la valeur ajoutée que représentent les planches à parquet résulte de l'application de sept couches de vernis ayant recours à une technologie italienne. Précédemment, quatre équipes de travail posté de 6 heures produisaient au total 15 000 m³/an. Aujourd'hui l'entreprise ne tourne qu'à 33% de cette capacité, produisant 5000 m³/an, mais le prix de ces produits valorisés est passé à 1100–1600 \$EU/m³ franco à bord (FOB). Les principaux marchés de l'entreprise sont ceux des Etats-Unis et du Canada.

CIKEL

Cette entreprise a obtenu en 2001 la certification du FSC pour 240 000 hectares de ses forêts. Le cycle de coupes est de 25 ans et son rendement de 20–25 m³/hectare, le transport devant s'effectuer sur une distance de 60–100 km par une route dont elle est propriétaire. Le bois est scié sur place dans la forêt.

Nouvelles connaissances acquises

Tableau 2: Etudes menées dans quatre des cinq entreprises

ENTREPRISE	PROJET
CEMEX	Etude sur la production de panneaux lamellés-collés Données sur la production de charbon actif Etude sur la production d'énergie par gazéification de biomasse ligneuse Données sur les coûts et investissements relatifs à la thermoélectricité
CIKEL	Etude sur la viabilité économique de la thermoélectricité Données techniques sur la production de charbon actif Information technique sur la production de planchers 3 plis
Juruá	Projet élémentaire sur le sciage Etude sur la production d'énergie par gazéification de biomasse ligneuse Données sur les coûts et investissements relatifs à la thermoélectricité Information sur les programmes de soutien au tourisme et les sources de financement
Porto de Moz	Projet élémentaire pour la mise en service d'une nouvelle scierie Etude sur la production d'énergie par gazéification de biomasse ligneuse

La certification a permis une augmentation de 20 à 30% des prix que l'entreprise réalisait pour les produits sciés sur les marchés de Belgique et des Pays-Bas, mais le bois certifié ne se vend pas aux prix forts au Royaume-Uni, ni aux Etats-Unis. Environ 90% de ses sciages sont exportés vers la Belgique et les Pays-Bas, les 10% qui restent vers les Etats-Unis.

Juruá Madeiras Ltda

Cette entreprise a été certifiée par le FSC entre le 1999 et 2003 par suite de l'exécution d'un autre projet financé par l'OIBT. A présent, 60% du bois qu'elle exporte est certifié. L'entreprise possède 42 000 hectares de forêt soumis à un plan de gestion de 25 ans, dont le rendement est en moyenne de 22 m³/hectare. Elle exploite 50 espèces, dont 25 sont exportées sous forme de revêtements de sol extérieurs, parquets et panneaux séchés au four. Près de 90% de sa production consiste en bois transformé réalisant un prix moyen FOB de 666\$EU/m³.

MADESA

Cette entreprise, qui possède une forêt de 50 000 hectares, a grandement bénéficié du projet en termes de gestion forestière. Les techniques d'abattage ont été considérablement améliorées, et le transfert des compétences pratiques en matière de planification, récoltes et assistance technique sur le terrain était bien ciblé.

L'entreprise exploite 17 espèces, y compris ipe, jatoba, masaranduba et angelim vermelho. Elle produisait auparavant 45 000 m³ de bois par an mais, sous le régime d'aménagement forestier durable, cette production est tombée à 25 000 m³/an, dont 80% sont transformés en produits tels que planches s4s séchées au four et revêtements de sol extérieurs.

Porto de Moz Ltda

Les opérations de cette entreprise forestière ont débuté en 1976; elle possède 205 000 hectares de forêts où elle prélève 9 800 m³/an de 8–9 espèces. Elle récoltait précédemment 22 m³/hectare en moyenne, mais ce volume est passé à 30–42 m³/hectare à mesure que de nouvelles espèces ont été lancées sur le marché, entraînant une plus forte rentabilité nette. L'entreprise produit des sciages, des revêtements de sol extérieurs et des parquets, qu'elle exporte vers les Etats-Unis, l'Europe et les Caraïbes.

L'entreprise a bénéficié d'une formation à la planification de routes et aux techniques de construction. Elle a inclus un plus grand nombre d'espèces dans sa chaîne de production et préparé les documents techniques nécessaires pour faire approuver ses plans de gestion.

Du point de vue industriel, l'entreprise a bénéficié d'une assistance en matière de techniques de sciage et de séchage du bois, et ses contrôles de production et structures de coût ont été améliorés; elle a également étudié les problèmes technologiques liés principalement à l'espèce *Vochisia*. En 2005, l'entreprise a vendu des matériaux pour revêtement de sol et plancher représentant une valeur de 850\$EU/m³ et 1200/m³ respectivement.

Analyse

La procédure de sélection des entreprises participantes était adéquate du fait qu'elle considérait d'un oeil favorable celles qui avaient le mieux intégré la gestion forestière, la transformation à valeur ajoutée et la présence sur les marchés internationaux.

Cependant, un plus grand effort aurait dû être fait pour assurer la participation d'un plus grand nombre d'entreprises industrielles au programme de formation du projet.

La capacité de SINDIMAD de mettre en oeuvre le projet a été gênée par un manque d'intégration des différents groupes commerciaux et parce qu'il n'avait pas clairement défini une stratégie de participation plus large. De nombreuses entreprises ont préféré ne pas s'associer au projet.

Les entreprises sélectionnées n'ayant pas d'obligations de cofinancement direct, elles n'ont pas fait preuve de beaucoup d'intérêt à être activement associées à l'exécution du projet, elles ont plutôt été des bénéficiaires de l'assistance technique, de la formation et des études menées. Par conséquent, ce projet ne devrait pas être retenté à l'avenir sans modifications majeures (voir ci-dessous).

Impacts et effets

L'objectif global du projet a été atteint, étant donné que plus de 30 000 m³ de bois ont été commercialisés, dont un pourcentage important était certifié par le FSC comme étant issu de forêts sous gestion responsable.

Cependant, SINDIMAD n'a pas réussi à garantir le soutien général de ses membres, de sorte que seules les entreprises sélectionnées ont bénéficié du projet. Le fait que le projet n'ait pas pu atteindre un plus grand nombre d'entreprises a limité l'impact des services fournis en matière d'assistance technique et de formation.

L'information sur le marché aurait dû être plus détaillée et il aurait fallu organiser des discussions plus nombreuses et mieux structurées sur le commerce. Les importateurs de bois ont témoigné de peu d'intérêt à participer au projet, perdant ainsi une précieuse occasion de consolider les échanges d'espèces moins connues sur les marchés internationaux.

Le projet n'a pas été en mesure de mettre en oeuvre un système d'information sur le marché pour identifier les opportunités d'affaires.

Le programme de formation et d'assistance technique développé par STCP était bien conçu et mis en oeuvre. Les cinq entreprises sélectionnées en ont directement bénéficié dans les secteurs suivants: plans de gestion, identification des espèces, exploitation forestière à faible impact, parcs à grumes, technologie industrielle, séchage du bois, équipement pour la transformation à valeur ajoutée, développement de nouveaux produits, et commerce international.

Les études entreprises sur le développement de techniques pour la valorisation des produits ligneux, sur la dendroénergie et sur les coûts de production étaient toutes pertinentes et ont aidé à améliorer l'efficacité d'affaires.

Conception du projet

A l'origine, le projet n'était pas bien conçu, non seulement parce que les résultats attendus étaient de très grande portée du point de vue de la gestion forestière, de l'industrie du bois et de la promotion du commerce international, mais également parce que l'accent était mis initialement sur l'acajou (remplacé ultérieurement par une gamme d'espèces moins connues). Le projet aurait dû se concentrer sur la réalisation du développement technologique des entreprises industrielles

liées à SINDIMAD, par le biais d'une assistance technique directe à l'industrie, par la promotion de produits à valeur ajoutée, et en organisant des réunions d'affaires entre producteurs et acheteurs ayant des rapports directs avec le commerce international. Le projet aurait dû faire participer un plus grand nombre d'entreprises, même celles qui n'intervenaient pas directement dans les activités de gestion forestière des entreprises sélectionnées.

Le cadre logique du projet aurait dû fixer plus clairement des indicateurs vérifiables et inclure de meilleurs moyens de vérification et hypothèses. En outre, afin d'éviter le double emploi, le projet aurait dû établir des contacts plus étroits avec d'autres projets d'aménagement forestier durable parrainés par l'OIBT et mis en oeuvre dans la région. En particulier, il aurait pu mieux intégrer les chaînes de production du bois des forêts bien gérées destinées aux marchés internationaux.

Les entreprises sélectionnées n'ont pas contribué de manière significative aux coûts associés au projet. Une plus grande contribution financière des entreprises participantes aurait assuré un plus fort engagement de leur part et elles se seraient fermement et constamment attachées à réaliser les objectifs du projet.

Qu'aurait-on pu faire mieux?

Le projet aurait dû prévoir davantage d'assistance technique et moins de formation du personnel, ce qui aurait été plus adapté au développement des activités de production aux niveaux de l'administration, de la surveillance et des opérateurs. Le projet n'a pas élaboré de stratégie de durabilité, en ce qui concerne notamment les secteurs de commercialisation, d'assistance technique et de formation.

En plus de son plan de travail, le projet aurait dû mettre au point une méthodologie interne pour le suivi et l'évaluation des services fournis aux producteurs en matière de technologie et de promotion commerciale.

Il aurait fallu définir une stratégie intégrée de discussions d'affaires en vue d'élargir la part que détient le bois du Pará sur les marchés internationaux.

Les entreprises sélectionnées n'ont pas contribué de manière significative aux coûts associés au projet. Une plus grande contribution financière des entreprises participantes aurait assuré un plus fort engagement de leur part et elles se seraient fermement et constamment attachées à réaliser les objectifs du projet.

Développer les compétences en matière d'AFD

Un projet OIBT a entamé un processus en vue de dispenser davantage de connaissances et de formations concernant l'aménagement forestier durable en Amazonie péruvienne

par
Miguel Ocampo¹
et
Carlos Linares²

¹Coordonnateur
OIBT PD 178/02 (F)

²Directeur du Programme
Land Ecosystems
IIAP



Mise au courant: les parties prenantes qui vivent le long de l'Amazonie et de ses affluents devraient être davantage en mesure de soutenir et de mettre en oeuvre l'AFD après la formation et les informations fournies dans le cadre d'un projet OIBT.

LA LOI FORESTIÈRE DU PÉROU, votée en 2000 par le Congrès national du pays, a été conçue en vue d'améliorer la durabilité de la gestion forestière ainsi que sa rentabilité. Un de ses principaux éléments vise l'introduction d'un système de concessions forestières, en vertu duquel des droits de prélèvement dans des forêts de superficie allant jusqu'à 50 000 hectares pourront être octroyés à des exploitants pour des périodes renouvelables allant jusqu'à 40 ans (voir AFT 11/3).

Le système de concessions a été mis en oeuvre progressivement dans l'Amazonie depuis 2002, à la suite d'appels d'offres dans les départements de Madre de Dios, Ucayali, San Martin, Huanuco et, plus récemment (2004), Loreto. A ce jour, 560 concessions au total ont été adjugées et couvrent environ 7,5 millions d'hectares.

... il y a encore beaucoup à faire pour assurer la disponibilité de personnes ayant reçu l'éducation et la formation nécessaires pour mettre en application les normes et les directives d'AFD prescrites par loi.

Cependant, il manque au processus d'attribution des concessions et de mise en oeuvre ultérieure de l'aménagement forestier durable (AFD) les mécanismes par lesquels les utilisateurs peuvent obtenir des informations fiables à tout moment. Bien que des efforts aient été consacrés dans l'ensemble du pays à diffuser et systématiser les informations statistiques sur le secteur, notamment par le Centre stratégique d'information sur les forêts (Centro de Información Estratégico—CIEF), mis en place dans le cadre du projet INRENA/OIBT 27/95 (M), l'accès à l'information laisse encore à désirer. En outre, il y a encore beaucoup à faire pour assurer la disponibilité de personnes

ayant reçu l'éducation et la formation nécessaires pour mettre en application les normes et les directives d'AFD prescrites par loi.

Mise en place d'un système d'information

Le projet OIBT PD 178/02 (F): 'Programme d'information et de formation pour l'aménagement forestier durable dans la région de l'Amazonie péruvienne', à savoir le SIMFOS, a été mis en oeuvre par l'Institut de recherche d'Amazonie péruvienne (*Instituto de Investigaciones de la Amazonia Peruana*—IIAP). Son objectif était d'accroître la disponibilité de l'information et d'intensifier la formation sur l'AFD dans l'Amazonie péruvienne. Plus spécifiquement, il devait fournir des outils spécialisés et des informations pour faciliter l'échange des expériences entre les principaux acteurs forestiers de la région, et pour renforcer les capacités des ressources humaines en matière d'administration et d'application de l'AFD dans les forêts amazoniennes.

La structure administrative du projet était fondée sur deux éléments majeurs: l'information sur les forêts et la formation forestière.

SIFORESTAL

La principale réalisation de l'élément du projet concernant l'information sur les forêts a été de concevoir et de mettre en oeuvre le système d'information forestière de l'Amazonie péruvienne (*Sistema de Información Forestal de la Amazonia Peruana*—SIFORESTAL), en coopération avec d'autres institutions telles que le programme de l'Union européenne et du Gouvernement péruvien pour l'innovation et la compétitivité de l'agriculture (*Innovación y Competitividad para el Agro*

peruano—INCAGRO). Ce système vise à encourager, épauler et satisfaire les besoins d'information du secteur forestier aux niveaux national et international grâce à l'intégration de systèmes et de sources d'information.

Il s'articule autour de trois composantes d'information—le SIFORESTAL proprement dit, l'AFD, et les échanges. Chacune de ces composantes se divise en plusieurs secteurs thématiques: le SIFORESTAL porte sur les ressources forestières, la diversité et le patrimoine naturel, la protection et les fonctions écologiques des forêts, la fonction de production, la contribution à l'économie, la dimension sociale, les politiques, les méthodes et les processus de l'AFD. La composante AFD concerne le potentiel de la région amazonienne, les marchés et la commercialisation, les principes fondamentaux de la gestion forestière, la base juridique, les consultants et conseillers en matière d'AFD, les organismes nationaux et internationaux, les critères et indicateurs de l'AFD et la certification volontaire des forêts. La composante sur les échanges donne des renseignements sur les entreprises, les conditions juridiques, les marchés, les prix, les produits, les publications et les ressources humaines.

Dans sa phase initiale, le système milite en faveur de la gestion des forêts par le canal du Web. Lorsqu'il sera étendu à la région de Loreto, il utilisera d'autres moyens pour diffuser l'information associée au marché, y compris des spots radio, la radiodiffusion de reportages, des panneaux d'affichage, des articles dans les journaux et les revues spécialisées, et des affiches ou bulletins. Dans ses phases ultérieures, le projet envisage d'atteindre toutes les zones de la région amazonienne en utilisant tous les moyens disponibles. Le site Web de SIFORESTAL peut être consulté sur www.siforestal.org.pe.

Logiciel pour l'évaluation et l'inventaire des forêts

Le projet a également mis au point un progiciel disponible gratuitement, connu sous le nom de AMAZON FOREST, afin de permettre aux professionnels du secteur forestier de traiter leurs données d'évaluation et d'inventaire des forêts. Grâce à son adaptabilité, ce programme permet de transférer l'information statistique traitée au programme de logiciel Arc View, lequel prévoit des applications dans les systèmes d'information géographique. On s'attend à ce que ce système économise beaucoup de temps et d'argent lors du traitement des statistiques et que ces avantages soient répercutés sur les utilisateurs ayant besoin de ces services

Formation à l'AFD

Le projet a organisé des événements de formation dont ont bénéficié au total 203 individus. Le premier atelier/cours sur l'administration de l'AFD était divisé en deux modules de formation et a eu lieu du 24 au 29 mai 2004 à Jenaro Herrera, Iquitos. Cet atelier visait en particulier 135 gestionnaires de forêts, concessionnaires forestiers détenteurs de permis et de contrats, et 36 professionnels responsables de la formulation de plans de gestion forestière. Le deuxième événement s'est tenu à Pucallpa et consistait en un atelier d'une semaine sur l'exploitation à faible impact. Il a réuni 32 forestiers, concessionnaires et techniciens à l'échelon intermédiaire (mécaniciens, tractoristes et opérateurs de scie à chaîne). La formation couvrait les plans de récolte forestière, l'ouverture de routes et de pistes, les techniques d'abattage dirigé, le traînage

des grumes, les systèmes de pointage, les rendements, les coûts, la maintenance du matériel et des engins d'exploitation forestière et les procédures de sécurité du travail. Ces événements ont fait ressortir particulièrement les besoins de formation qu'il fallait encore satisfaire ainsi que le manque de capacités au sein des institutions pour dispenser des cours de formation continue et, en particulier, pour suivre les impacts de ces activités.

Mission technique en Bolivie

Un autre résultat du projet a pris la forme d'une mission technique envoyée en Bolivie du 4 au 8 octobre 2004, à laquelle ont participé 15 entrepreneurs (concessionnaires) et professionnels des secteurs privé et public de cinq départements du pays. La mission avait pour but d'observer les réalisations et les progrès accomplis dans les concessions forestières de Bolivie—dont plusieurs sont certifiées par des organismes indépendants—et de s'en servir comme modèle pour renforcer le processus de concessions au Pérou. Cette visite a donné lieu à la soumission de propositions visant à améliorer la gestion de l'Administration forestière du Pérou.

Publications techniques

Plusieurs documents techniques ont été produits au cours du projet et seront très utiles aux gestionnaires de nos forêts amazoniennes. Ces documents ont été distribués sous forme imprimée et peuvent également être téléchargés du site Web du SIFORESTAL.

Cet atelier visait en particulier 135 gestionnaires de forêts, concessionnaires forestiers détenteurs de permis et de contrats, et 36 professionnels responsables de la formulation de plans de gestion forestière.

Programme pour l'avenir immédiat

Le projet a commencé à satisfaire la forte demande d'information et de formation sur la gestion et l'utilisation des ressources forestières de l'Amazonie péruvienne. Ces efforts ne sont cependant pas suffisants pour réaliser l'AFD dans toutes les forêts de l'Amazonie. L'agence d'exécution du projet, l'IIAB, s'est engagée à assurer la durabilité du système d'informations forestières développé par le projet, lequel sera consolidé grâce à la création et à la mise en service du Centre de recherche et de formation forestières pour l'Amazonie péruvienne (*Centro de Investigación y Capacitación Forestal de la Amazonia Peruana—CICAFOR*). Il est permis d'espérer que le secteur forestier péruvien pourra ainsi poser la base d'un développement durable à moyen et à long termes. Néanmoins, il est essentiel, pour assurer la durabilité de l'aménagement forestier dans l'Amazonie péruvienne, que des organismes de financement bienveillants comme l'OIBT continuent d'apporter leur soutien.

Comment aborder les “points chauds”

Un projet de l'OIBT a lancé un processus de conservation et de développement durable dans une aire de conservation transfrontière à cheval entre la Bolivie et le Pérou

par
Lucas Benites¹
et
Clea Paz²

¹Coordonnateur au Pérou
Projet OIBT PD 17/00 Rev.3

²Coordonnatrice en Bolivie
Projet OIBT PD 17/00 Rev.3



Photo: L. Benites

LE TRIANGLE sud-est du Pérou et une zone reculée contiguë dans le nord de la Bolivie constituent ce qui est probablement la région de la planète où la biodiversité est la plus variée. On sait qu'elle héberge plus de 850 espèces d'oiseaux, 103 d'amphibiens, 1 200 de papillons, plus de 150 espèces d'arbres par hectare et environ 4.700 espèces de plantes vasculaires. Or, ces dernières années, un certain nombre d'activités (non durables) ont fait pression sur cette région: l'exploitation minière, les abattages clandestins dans la forêt et la construction non planifiée de routes, qui ont entraîné, entre autres, la dégradation de l'environnement et la perte de forêt.

Le triangle sud-est du Pérou et une zone reculée contiguë dans le nord de la Bolivie constituent ce qui est probablement la région de la planète où la biodiversité est la plus variée.

Le projet bi-national OIBT PD 17/00 REV.3 (F): *Conservation et développement dans le cadre du complexe d'aires naturelles protégées Tambopata (Pérou)-Madidi (Bolivie)* est financé par l'OIBT et mis en oeuvre par Conservation International, en coopération avec l'Institut national pour les ressources naturelles (INRENA) du Pérou et le Service national pour les aires protégées (SERNAP) de Bolivie. Il concerne principalement le dispositif d'espaces naturels de Tambopata-Madidi mis sous la protection des Etats (SPNA), qui comprend la Réserve Tambopata Candamo (RNT) et le Parc national de Bahuaja Sonene (PNBS) au Pérou et, d'autre part, le Parc national et zone de gestion intégrée de Madidi (PNANMIM) en Bolivie; sa sphère d'influence s'étend au total sur environ 2,85 millions d'hectares. L'objectif global du projet est de contribuer à réaliser un équilibre entre l'utilisation et la conservation des ressources naturelles du SPNA.

Mesures prises au Pérou

Au Pérou, le projet a collationné une multitude de données géospatiales qui a permis, dans le RNT et le PNBS, d'établir une base d'information, dont les données ont été rassemblées en vue du micro-zonage d'un secteur de prélèvements durables dans le RNT.

Sur la base de cette information, on a cherché à déterminer des possibilités de développement durable. Cette recherche comportait l'analyse et l'élaboration d'un plan pour la gestion du palmiche (*Geonoma deversa*), utilisé comme matériau de toiture (voir l'article dans AFT 14/2). Une étude sur le potentiel du tourisme dans la région du Malinowsky a également été effectuée dans l'intention de trouver des moyens pour décourager les activités minières. Par la même occasion, un plan a été élaboré spécifiquement pour le site du cours supérieur du Tambo, qui est d'une importance particulière parce qu'il traverse les deux aires protégées. En outre, un système optimal de voirie a été conçu pour les récoltes de noix du Brésil (*Bertolletia excelsa*) afin de réduire au minimum l'impact de ces opérations.

Par ailleurs, le projet a permis à l'INRENA de renforcer le développement et l'exécution de ses programmes de formation du personnel, en identifiant les besoins existants et en élaborant des modules pédagogiques particuliers. Toutes ces activités ont été incluses dans un plan général pour la surveillance de la gestion dans la zone, afin qu'elles puissent servir éventuellement à modifier les stratégies et rehausser l'efficacité de toutes les activités.

Mesures prises en Bolivie

En Bolivie, le projet a contribué à renforcer le dispositif d'aires protégées en étayant des activités de protection et

en développant des instruments de gestion, y compris un plan de gestion pour la réserve naturelle de gestion intégrée adjacente d'Apolobamba située en altitude, une stratégie de communications, et des règlements visant spécifiquement le PNaNMIM. Le projet a renforcé les comités de gestion des deux aires. Ces comités sont essentiels pour assurer la participation des communautés locales à la gestion des aires protégées.

Pour aider au développement durable des communautés vivant dans la sphère d'influence du PNaNMIM, un certain nombre de produits forestiers présentant un potentiel commercial ont été identifiés, un plan de gestion et un plan d'affaires ont été mis au point, et des études ont été entreprises pour améliorer le traitement du majo (*Oenocarpus bataua*—voir AFT 14/2), dont le lait et l'huile sont maintenant vendus sur le marché local. Une station d'observation des oiseaux construite pour observer les aras et autres perroquets fera partie des activités d'écotourisme que les communautés de Tacana et le personnel du parc incluront dans la zone d'influence du PNaNMIM.

Coopération binationale

Sur le plan binational, des ateliers ont été organisés avec la participation des autorités régionales, des dirigeants de SERNAP et d'INRENA, de diplomates et d'autres acteurs pertinents. Ces ateliers ont abouti au développement d'une stratégie de conservation transfrontière; entre autres, cette stratégie définit des actions prioritaires à engager pour assurer la conservation du complexe Tambopata-Madidi.

En outre, une proposition a été formulée au sujet de sanctions administratives et pénales en cas d'activités illégales par des entreprises de tourisme dans les aires protégées transfrontières. Une proposition a également été développée concernant un processus qui devrait préciser les droits d'accès aux ressources qu'il y a lieu d'octroyer aux communautés autochtones Esséjas dans les aires protégées qu'elles habitent. De plus, la base administrative d'un procédure d'appels d'offres a été mise en place pour accorder l'accès à la région transfrontières à une entreprise de tourisme, en proposant également un mandat et des procédures administratives pour la passation de contrats relatifs aux itinéraires touristiques dans les deux pays.

Etant donné qu'il renferme une biodiversité d'importance mondiale, le SPNA mérite un appui international soutenu. L'OIBT ayant généreusement apporté une aide financière, un processus de conservation et de développement durable faisant



Produit forestier dominant: le palmiche est utilisé pour couvrir les habitations de chaume.
Photo: C. Arellano

intervenir les gouvernements, les communautés locales et les institutions de la société civile est dès lors bien en cours. La première phase du projet est achevée; un soutien pour la phase suivante est maintenant nécessaire.



Photo: L. Benites

Les plantations de mangroves sur d'anciennes terres dans le delta d'Ayeyarwady au Myanmar survivent, mais se développent-elles?

par
Maung Maung Than*,
Yukira Mochida
et
Motohiko Kogo

* FREDA@mptmail.net.mm

LE MYANMAR possède environ 380 000 hectares de forêts de mangrove réparties dans la Division de Rakhine, la Division de Taninthayi et le delta d'Ayeyarwady, dont près de la moitié se trouve dans le delta (Pe Thein 1989). Il y a quarante ans, les forêts de la mangrove du delta étaient très denses. Cependant, la croissance démographique a entraîné des abattages excessifs et l'empiétement à des fins agricoles sur les terres boisées du delta; le taux de déboisement de la mangrove entre 1984 et 1991 a été estimé à 7775 hectares par an (Sit Bo 1992). La productivité ayant diminué, une partie des terres cultivées qui avaient remplacé la forêt de mangrove a été abandonnée au bout de 10–20 années. La plupart des plantations de mangrove entreprises par le Département des forêts du Myanmar et les communautés locales ont été créées dans des rizières abandonnées.

Objectif

Cette étude avait pour but de déterminer les performances de survie et de croissance de six espèces naturelles de palétuviers (*Avicennia officinalis*, *A. marina*, *Bruguiera sexangula*, *Heritiera fomes*, *Rhizophora apiculata* et *Sonneratia apetala*) plantées dans les rizières abandonnées du delta jadis couvert de mangroves naturelles.

Le delta est situé dans la partie méridionale du Myanmar entre les latitudes Nord 15° et 18° et les longitudes Est 94° et 96°. Son climat est caractérisé par trois saisons: la saison des pluies de la mi-mai à octobre, la saison d'hiver de novembre à février, et la saison sèche de mars à la mi-mai. Les précipitations annuelles atteignent en moyenne plus de 3000 mm. Dans le delta, les marées sont semi-diurnes.



Vérification: Maung Maung Than, boursier de l'OIBT (au centre), et son équipe de mesureurs.

Création de placettes

Neuf placettes d'échantillonnage permanentes de 18 m x 18 m ont été créées dans les sites de reboisement. L'amplitude des marées journalières en 2004 a été relevée sur l'île de Byone Mwe du district de Bogalay, dans le delta d'Ayeyarwady. Sur la base des amplitudes de la marée, l'estran a été divisé selon trois catégories de marées: niveau le plus élevé de l'eau (THM), moyenne du niveau élevé de l'eau (HM), niveau moyen de basse marée ou niveau le plus bas de l'eau (BM). Les niveaux du sol correspondant aux niveaux de l'eau ont alors été définis pour déterminer les niveaux des placettes témoins. Dans la zone d'étude, la salinité oscillait entre 0,2 et 2,4 ‰ au cours de l'année, selon les conditions des marées et des saisons. Durant la saison des pluies, la salinité de l'eau des rivières était presque nulle. Le pH du sol se situait entre 4 et 6,4, selon le site. Les sols étaient principalement des sols argilo-limoneux ou argileux. Les sites des placettes témoins, de même que le niveau des sols et les espèces étudiées sont illustrés dans la figure 1. Pour chaque espèce, cent spécimens ont été examinés tous les mois pour enregistrer les taux de survie et d'accroissement, ainsi que toute perturbation éventuelle des sites.

Survie et croissance

Partie haute du littoral

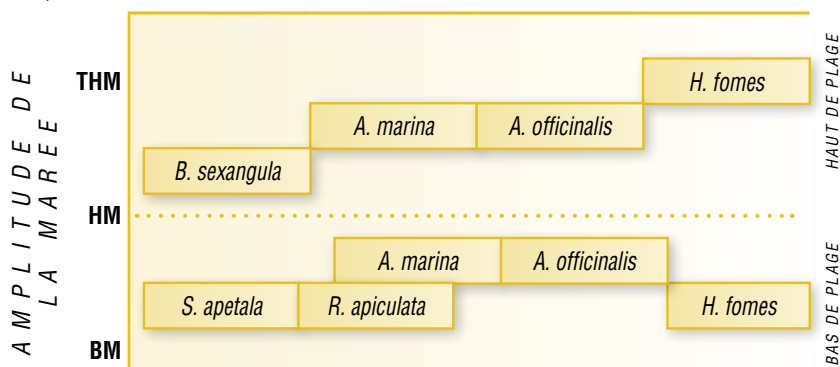
Après trois ans et deux mois, le taux de survie et la hauteur moyenne enregistrés pour *A. officinalis* étaient de 91% et de 1,8 m respectivement. Après quatre ans et trois mois, le taux de survie était de 81% pour *A. marina* et de 26% pour *B. sexangula*, et leurs hauteurs moyennes de 1,4 m et 0,8 m respectivement. Le taux de survie de *H. fomes* a atteint 69% après deux ans et quatre mois et sa hauteur moyenne 0,9 m (Figure 2).

Partie basse du littoral

Le taux de survie et la hauteur moyenne de *R. apiculata* étaient de 88% et de 4,6 m après trois ans et neuf mois. Pour *A. officinalis*, *S. apetala* et *A. marina*, les taux de survie étaient respectivement de 78%, 74% et 54%, après cinq ans et trois mois. Ils atteignaient des hauteurs moyennes de 5,5 m, 8,1 m et 3,1 m.

En haut et en bas

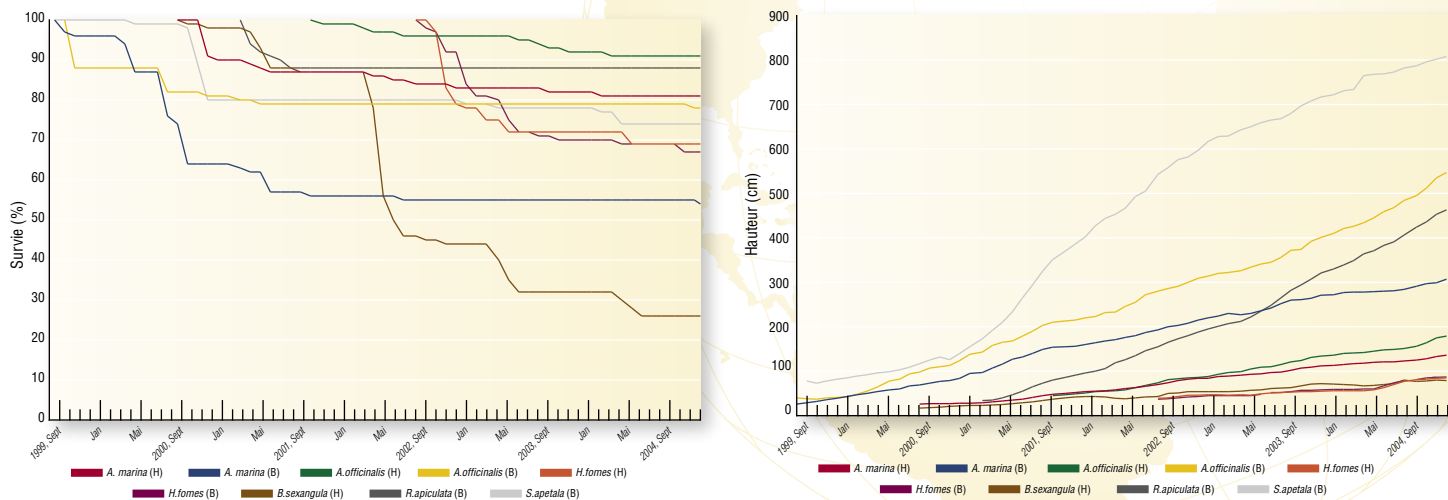
Figure 1: Emplacements des parcelles d'échantillonnage réparties sur tous les niveaux de marée et selon les espèces



THM = très haute marée (niveau le plus élevé de l'eau); HM = haute marée (niveau moyen); BM = basse marée (niveau moyen)

Performances des mangroves

Figure 2: Survie (à gauche) et croissance en hauteur (à droite) des espèces de palétuviers plantées en haut (H) et en bas (B) de plage dans le delta d'Ayeyarwady



Au bout de deux ans et quatre mois, le taux de survie de *H. fomes* était de 67% et sa hauteur moyenne de 0,9 m.

Perturbations

Dans les plantations, les principales perturbations biotiques étaient attribuables aux chenilles, crabes, rongeurs et foreurs des tiges. D'autre part, la perturbation abiotique la plus importante était causée par la dessiccation, en particulier dans les plantations de la partie haute du littoral.

Conclusion

Les résultats donnent à penser que les faibles taux de survie et d'accroissement peuvent être attribués tant aux perturbations biotiques qu'au niveau des sols. La croissance des arbres était

sensiblement meilleure sur la partie basse du littoral que sur la partie haute. A l'étage inférieur, on a constaté la meilleure croissance dans le cas de *S. apetala* et le taux de survie le plus élevé dans celui de *R. apiculata*. A l'étage supérieur, les taux de survie et d'accroissement d'*A. officinalis* se sont avérés les plus élevés parmi les espèces étudiées.

Références

Pe Thein., 1989. *Note on Mangrove Forests of Myanmar*. Département des forêts du Myanmar.

Sit Bo, 1992. *Report on Assessment of Change of Mangrove Forests in Ayeyarwady Delta Using Remote Sensing Data*. Département des forêts du Myanmar, Yangon, Myanmar.

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché des bois tropicaux;
- améliorer la commercialisation et la distribution des espèces de bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;

- améliorer l'accès au marché pour les exportations de bois tropicaux en provenance de sources durablement aménagées;
- protéger la base de ressource des bois tropicaux;
- améliorer la base de ressource des bois tropicaux, notamment par l'application de critères et indicateurs de l'aménagement forestier durable;
- améliorer les capacités techniques, financières et humaines en matière de gestion de la base de ressource des bois tropicaux;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées;
- améliorer la commercialisation et la normalisation des exportations de bois tropicaux;
- améliorer l'efficacité de la transformation des bois tropicaux.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- améliorer les statistiques;
- poursuivre la recherche-développement, et
- partager l'information, les connaissances et les techniques.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **3 mars 2007**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant 1er août 2007. Les demandes seront évaluées en mai 2007.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT. Fax 81-45-223 1111. fellowship@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site [itto@itto.or.jp](http://itto.or.jp).

La foresterie commerciale peut faire une différence

Dialogue d'étude sur la réduction de la pauvreté grâce à la foresterie commerciale

19-21 juin 2006

Richards Bay, Afrique du Sud

Cette réunion du Dialogue sur les forêts (TFD) a rassemblé 27 spécialistes pour examiner des approches qui permettraient de maximiser le potentiel de la foresterie de réduire la pauvreté. Représentant des entreprises forestières, des organisations non gouvernementales (ONG), des organismes de travailleurs, des agences de développement et des institutions intergouvernementales de recherche, les participants ont partagé leurs connaissances et expériences pour souligner certains des principaux enjeux et moyens à envisager dans la poursuite d'une production commerciale de bois (ci-après appelée 'foresterie commerciale') en tant que mécanisme permettant de sortir les populations de la pauvreté. Bien que la réunion ait été de portée mondiale, l'Afrique du Sud y figurait au premier plan par des visites sur le terrain et des exposés. Les participants ont pu examiner, contester ou évaluer des exemples pragmatiques d'initiatives locales de foresterie en faveur des pauvres, telles que des arrangements de sous-traitance avec les communautés rurales.

La réunion visait à:

- examiner des cas présentés à titre d'illustration et déceler les obstacles qui empêcheraient de les reproduire ailleurs;
- préciser les rôles, les engagements et les actions que devraient assumer les acteurs pour que la foresterie commerciale puisse réduire la pauvreté; et
- formuler des avis en prévision d'un dialogue exhaustif du TFD à ce sujet au début de 2007.

Les participants ont exploré le potentiel et les moteurs de la foresterie commerciale en faveur des pauvres, ainsi que les obstacles à son expansion. Le premier jour s'est passé sur le terrain, à étudier et discuter les arrangements avec les petits cultivateurs et les initiatives de développement communautaire de deux entreprises forestières d'Afrique du Sud—Mondi et SAPPi—en tant qu'exemples de foresterie en faveur des pauvres. Les deuxième et troisième jours ont été consacrés à des présentations, des discussions et des groupes de travail en vue de préciser les questions et les obstacles essentiels et de définir la portée du futur dialogue exhaustif. Les présentations ont débuté par un examen de l'exposé thématique de la réunion, intitulé "Poverty reduction through commercial forestry: what evidence? What prospects?" (Réduction de la pauvreté par la foresterie commerciale: où sont les preuves? Quelles sont les perspectives?) par James Mayers. Les autres exposés présentaient le fruit des réflexions sur la foresterie en faveur des pauvres, du point de vue de l'industrie forestière (Peter Gardiner et Sakhile Ngcobo, Mondi, et Rosanne Monteiro Borges, Aracruz), de l'emploi (Inviolata Chinyangarara, Building and Woodworkers International), d'une ONG (Dale Dore, Shanduko), du gouvernement (John Cantrill, South African Department of Public Enterprise) et des investissements (Gerhard Dieterle, Banque mondiale). La discussion qui a suivi a permis de partager des leçons de plusieurs approches de la foresterie commerciale en faveur des pauvres et d'identifier ses enjeux et les mécanismes permettant d'évaluer son potentiel.

Principales conclusions

La foresterie commerciale offre des possibilités réelles d'enrichissement: les possibilités qu'offre la foresterie d'enrichir les pauvres grâce à la production et la transformation de bois ou de fibres ont été sous-estimées par rapport aux fonctions de soutien des forêts, lesquelles réduisent la pauvreté en mettant à disposition du bois de feu, des pâturages et des produits forestiers non ligneux (comme les fruits). Cependant, la foresterie commerciale peut également servir de filets de sécurité et s'attaquer à d'autres privations dont souffrent les pauvres, qui ne concernent ni l'environnement ni les revenus, ainsi qu'à leur manque de droits, d'aptitudes et de liens. Mais le processus n'est pas automatique: la manière dont la foresterie commerciale est mise en oeuvre est vitale. Les facteurs tels que l'efficacité et le rendement sont importants, mais il faut aussi bien veiller à garantir l'équité dans les structures, les partenariats communautés-entreprises et les rapports d'emploi officiel ou non.

La foresterie commerciale en faveur des pauvres peut être de formes très diverses: par exemple, la gestion effective des forêts publiques, la perception efficace de revenus et l'utilisation des recettes perçues pour toutes sortes d'initiatives en faveur des pauvres: petites et moyennes entreprises gérées par des pauvres et/ou les employant, et grandes entreprises s'engageant directement dans des partenariats équitables avec des pauvres. On ne connaît cependant pas encore exactement toutes les implications économiques et sociales de tels modèles. Par exemple, les débats ont fait ressortir les complexités de la sous-traitance des fonctions de traitements sylvicoles, de récolte et de transport, ainsi que les retombées contradictoires de la technologie qui augmente la productivité mais restreint l'emploi. De toute évidence, il sera essentiel, pour réaliser la foresterie en faveur des pauvres, de trouver un équilibre entre l'optimisation des bénéfices et le partage équitable des avantages entre les pauvres et les entreprises forestières.

Conditions habilitantes et principaux moteurs susceptibles d'orienter la foresterie commerciale vers la réduction de la pauvreté: lors des discussions et au sein des groupes de travail, les participants ont relevé un certain nombre de conditions habilitantes et d'importants moteurs qui contribuent à réaliser le potentiel de la foresterie de réduire la pauvreté. D'importants progrès pourraient être accomplis en établissant des liens plus étroits entre plusieurs de ces conditions et moteurs.

Extrait du résumé des co-présidents établi par Steve Bass, Peter Gardiner et Bill Street. Ce résumé et tous les exposés présentés peuvent être consultés sur le site <http://research.yale.edu/gisj/tfd>

Dérapage sur Doha

Réunion officielle du Comité des négociations commerciales de l'Organisation mondiale du commerce

24 juillet 2006

Genève, Suisse

Le cycle des négociations commerciales de Doha a été suspendu après l'échec de pourparlers entre les ministres des six principales nations commerçantes au sujet de la façon de réduire les subventions à l'agriculture et les tarifs. On ne sait pas encore si ou

quand reprendront les négociations, amorcées il y a presque cinq ans. Kamal Nath, ministre du commerce de l'Inde, a dit que le cycle, même s'il n'a pas été frappé à mort, se trouve entre "les soins intensifs et le crématoire". Certains groupes de la société civile déplorent que cet échec marque une occasion manquée d'équilibrer le système commercial multilatéral, mais d'autres y voient l'opportunité de revoir entièrement l'approche du commerce multilatéral.

"Il ne sera pas possible d'achever les négociations d'ici la fin 2006", a déclaré le Directeur général de l'OMC, Pascal Lamy, lors d'une réunion informelle de toutes les délégations membres au lendemain du jour où les ministres de l'Union européenne, des Etats-Unis, de l'Australie, du Brésil, de l'Inde et du Japon—le Groupe G6—ont de nouveau manqué de rapprocher leurs positions. Affirmant que "les divergences étaient encore trop importantes", il a recommandé de suspendre indéfiniment toutes les négociations actuellement en cours à l'OMC. Cette pause, a suggéré M. Lamy, sera une occasion pour les membres de réexaminer les enjeux et de revoir leurs positions. Le Conseil général de l'OMC n'a pas pris formellement la décision de suspendre les entretiens; cela signifie qu'une décision formelle ne sera pas nécessaire pour remettre en train les négociations.

M. Lamy soutient depuis longtemps que le déblocage des négociations exigera des progrès parallèles sur un 'triangle' de questions: les Etats-Unis devraient accepter de réduire davantage le soutien qu'ils apportent à l'agriculture, l'UE devrait faciliter l'accès au marché agricole, et les pays en développement comme le Brésil et l'Inde devraient abaisser leurs tarifs industriels. Chaque groupe attendait des autres qu'ils modifient leurs positions les premiers.

L'impasse a provoqué de véhémentes récriminations, en particulier entre l'UE et les Etats-Unis: Bruxelles reproche à Washington de refuser de consentir à quelque nouvelle réduction que ce soit des subventions à l'agriculture; et les Etats-Unis de riposter que l'UE accorde trop peu de facilité d'accès au marché pour que de telles mesures soient possibles. Plusieurs ministres pensaient que les divergences n'étaient pas insurmontables. Le ministre brésilien des affaires étrangères, Celso Amorim, a attribué l'échec à un manque de "volonté politique". Nath a précisé qu'il ne faudrait pas, pour que les négociations réussissent, se polariser sur la "façon de penser" ou la notion selon laquelle une réduction des subventions devrait être compensée par un accès au marché.

La réaction des groupes de la société civile devant l'échec a été mélangée. Certains groupes oeuvrant pour le développement l'ont considéré comme une occasion manquée de remédier à des règles commerciales inéquitables. Oxfam a fait valoir que la suspension permettra aux pays riches de continuer à dominer le commerce multilatéral, de nier aux pays en développement un meilleur accès aux marchés et d'ouvrir les marchés d'autres pays à leurs exportations par des accords commerciaux bilatéraux. "Le coût d'un retard est trop élevé et le potentiel de développement trop grand pour laisser périr ces pourparlers", a dit Céline Charvériat de la Campagne d'Oxfam pour un commerce équitable. Certains groupes de défense de l'environnement, cependant, se sont montrés plus optimistes, considérant l'échec comme une occasion opportune de remanier entièrement le système commercial multilatéral.

Quelques analystes des marchés ont pensé qu'il serait sans doute possible de reprendre les négociations après les élections d'automne aux Etats-Unis, tandis que d'autres estimaient que le cycle pourrait être gelé jusqu'en 2009.

Adapté de BRIDGES Trade BioRes, Vol. 6 No. 14, 28 juillet 2006, publié par le Centre international pour le commerce et le développement durable, en collaboration avec l'UICN—Union mondiale pour la nature.

L'OIBT et la FAO étudient ensemble l'application des lois forestières

Application et respect des lois forestières en Amazonie

29-31 août 2006
Sao Paulo, Brésil

L'OIBT, la FAO, l'Organisation de Traités de coopération amazonien (TCA) et le gouvernement brésilien ont organisé conjointement une réunion à laquelle ont participé plus de 50 experts juridiques et forestiers des huit membres du TCA (Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyana, Suriname, Pérou et Venezuela—tous également membres de l'OIBT), ainsi que des représentants d'organisations intergouvernementales telles que la Banque mondiale, l'UICN et l'Union internationale des organisations de recherche forestière. Cette réunion était le premier des ateliers prévus par l'OIBT et la FAO dans le cadre du Programme de travail de l'OIBT pour 2006-2007, leur objectif étant de faire mieux connaître le recueil des meilleures pratiques destinées à faire respecter les lois forestières, publié en 2005 par la FAO et l'OIBT (voir *Best practices for improving Law compliance in the forest sector*) et de promouvoir l'adoption de ces pratiques.

A cet atelier, l'un des premiers à rassembler des experts techniques de la région amazonienne, des résumés détaillés sur la situation de l'application des lois forestières (ALF) dans chacun des huit pays ont été présentés, et les participants ont étudié les moyens par lesquels il serait possible d'améliorer et de généraliser l'application des lois forestières. Dans plusieurs pays (par exemple en Bolivie et au Brésil) la législation forestière et/ou l'administration des forêts sont relativement récentes, ce qui a donné lieu à des discussions en profondeur sur les incidences de ces faits nouveaux sur l'ALF. Les travaux du groupe se sont concentrés sur les thèmes couverts dans la publication sur les meilleures pratiques, qui portent sur le cadre politique et juridique, la structure institutionnelle et les possibilités de participation sociale, la technologie et l'information.

Le compte rendu de la réunion inclura des recommandations d'actions nationales et régionales, portant notamment sur une meilleure coordination de la surveillance et des contrôles dans les secteurs frontaliers, le cas échéant. Le rapport devrait être disponible avant la quarante et unième session du Conseil international des bois tropicaux en novembre et affiché sur les sites Web de l'OIBT et de la FAO.

Il est prévu que les autres ateliers faisant partie de cet élément du programme de travail se tiendront en décembre de cette année (pour les pays d'Afrique du Centre, probablement à Douala au Cameroun) et au cours du premier semestre de 2007 en Amérique centrale et du second semestre en Asie du Sud-Est. En Afrique et en Asie, ils seront organisés en étroite collaboration avec les processus sur l'application des lois forestières et la gouvernance qui sont déjà en place dans la région. Pour un complément d'information, contacter le secrétariat de l'OIBT (johnson@itto.or.jp).

Rapport établi par Steve Johnson

L'OIBT et la CITES collaborent en vue d'améliorer le traitement de l'acajou

Réunion du Groupe de travail CITES sur l'acajou grandes feuilles

29 juin–1er juillet 2006
Lima, Pérou

L'OIBT a fourni l'appui financier et technique à cette troisième réunion du Groupe de travail sur l'acajou (GTA) de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), qui a eu lieu immédiatement avant la 16^{ème} session du Comité CITES pour les plantes. L'OIBT collabore depuis longtemps avec cette organisation, initialement avec son Groupe de travail sur les bois et, plus récemment, en vue d'améliorer la gestion de l'acajou, du ramin et des autres espèces tropicales inscrites aux Annexes de la CITES. A cette réunion les pays suivants étaient représentés: Bolivie, Brésil, Chili, République dominicaine, Equateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Pérou, Espagne, Royaume-Uni et Etats-Unis, ainsi que l'Union européenne. Y prenaient part également les secrétariats de la CITES, de l'OIBT et de l'Organisation de Traitement de coopération amazonien, ainsi que des représentants de plusieurs ONG s'occupant des questions de commerce et d'environnement.

Le GTA a entendu les rapports présentés par tous les Etats de l'aire de répartition sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations antérieures de CITES concernant l'acajou, à savoir la mise en oeuvre de plans de gestion et d'inventaires forestiers, le renforcement des capacités pour le suivi et la présentation des documents exigés par la CITES et (si besoin est) la mise en place de groupes de travail nationaux sur l'acajou. Les membres du GTA ont également échangé des informations sur les récentes tendances du commerce et sur les divergences de statistiques. Par exemple, la République dominicaine signale qu'elle importe des centaines de milliers de mètres cubes de sciages d'acajou de Fidji, pays qui exporte tout au plus quelques milliers de mètres cubes par an d'acajou issu de plantations; elle rapporte également des importations du Brésil, qui interdit les exportations. Le Nicaragua a fait savoir qu'il avait récemment interdit l'exportation d'acajou.

Le GTA a procédé à un débat de fond sur les quotas d'exportation du Pérou (de loin le plus grand exportateur d'acajou) et sur les efforts déployés par ce pays en vue de l'émission d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP—attestation scientifique que le commerce d'une espèce ne nuit pas à sa survie à long terme). Un représentant de l'université de Molina, l'autorité scientifique CITES au Pérou, a informé le GTA qu'un projet OIBT (PD 251/03 REV. 3 (F)) visant à déterminer le niveau des stocks d'acajou permettait d'améliorer la capacité de formuler des ACNP au Pérou. Certains importateurs et ONG de défense de l'environnement ont insisté pour que le Pérou accélère ses progrès dans l'application des conditions relatives à l'inscription de l'acajou à la CITES, une ONG influente préconisant un moratoire sur le commerce. De nombreux pays ont fait observer qu'ils avaient des difficultés à émettre des ACNP pour l'acajou.

L'OIBT et la CITES ont présenté au GTA un projet de collaboration qui, moyennant un coût de plusieurs millions de dollars sur plusieurs années, apporterait à l'ensemble des pays tropicaux, sur une base régionale, l'assistance nécessaire pour concevoir des plans de gestion/inventaires forestiers et définir des orientations et des études de cas en vue de l'émission d'ACNP, et qui développerait et diffuserait des outils pour l'identification des bois, etc. Ce projet pourrait jouer un rôle important dans la mise en oeuvre de plusieurs des recommandations faites par le GTA et le Comité CITES pour les plantes, qu'il s'agisse de l'acajou ou de toute autre espèce de bois inscrite aux Annexes de la CITES, et devrait démarrer en 2007.

Après avoir examiné le compte rendu du GTA lors de sa session la semaine suivante, le Comité pour les plantes CITES a recommandé que d'ici la fin de l'année:

- le Comité pour les plantes appuie le développement d'orientations supplémentaires concernant l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les espèces d'arbres, ainsi que l'organisation d'un atelier à ce sujet;
- les Parties soumettent, pour le 30 novembre 2006, un rapport sur l'application de la décision 13,58 de la CITES, en soulignant qu'aucune exportation d'acajou ne devrait être autorisée sans ACNP et sans preuve d'origine légale du bois, et qu'ils refusent des chargements d'acajou accompagnés d'un permis d'exportation CITES délivré par décision de justice, à moins que les ACNP n'aient été confirmés par l'autorité scientifique du pays d'origine (ce dernier point ayant été demandé par le Brésil);
- le Secrétariat CITES saisisse le Comité permanent des questions de respect de la Convention et de lutte contre la fraude, et s'informe au sujet du volume important des importations d'acajou en République dominicaine.

En dépit des appels lancés par les ONG de défense de l'environnement et par certains importateurs visant à ce que l'acajou soit soumis à la procédure d'examen du commerce important (susceptible éventuellement, si les conditions CITES ne sont pas respectées, de recommander le recours à des actions correctrices y compris le transfert à l'Annexe I plus restrictive et des moratoires sur le commerce), le Comité pour les plantes a décidé de ne pas envisager cette démarche pour le moment.

Parmi les autres faits nouveaux intéressants l'OIBT relevés au cours de la réunion du Comité pour les plantes, citons que les Pays-Bas ont proposé d'envisager l'inscription à l'Annexe II de trois espèces: *Cedrela odorata* (cedrela), *Dalbergia retusa* (cocobolo) et *Dalbergia stevensonii* (bois de rose du Honduras). La Présidente du Comité pour les plantes a invité les membres à compiler l'information sur ces espèces en vue de futures discussions les concernant. L'Italie a soumis une proposition visant à normaliser les mesures à prendre dans le cas d'espèces de bois inscrites aux Annexes II et III, vu les divergences existantes dans le calcul des volumes et des poids des chargements, surtout en raison des variations de la teneur en eau.

Rapport établi par Steve Johnson

Résumé
par
Hana
Rubin

► **World Bank 2006. Strengthening forest law enforcement and governance: addressing a systemic constraint to sustainable development. Banque mondiale, Washington, DC, Etats-Unis.**

Disponible auprès de: *The World Bank Environment and Agriculture and Rural Development Departments, 1818 H Street, NW, Washington, DC 20433 Etats-Unis; Tél 1-202-473-1000; Fax 1-202-477-6391;*

La Banque mondiale apporte son appui aux initiatives régionales en matière d'application de la législation forestière et de gouvernance (FLEG) depuis la première conférence ministérielle FLEG pour l'Asie de l'Est en 2001. Ce rapport fait le bilan des approches adoptées par la Banque mondiale pour promouvoir ces initiatives, ainsi que celui d'autres actions d'origines très variées entreprises dans ce domaine. Il décrit une approche à long terme de lutte contre l'exploitation forestière illégale et d'autres types de criminalité forestière. D'après ce rapport "il y a cinq ans à peine, l'exploitation forestière et la criminalité forestière étaient des sujets extrêmement délicats du point de vue politique et rarement débattus au niveau des pays ou dans des forums internationaux", mais ce n'est plus le cas. Le rapport décrit les nombreuses initiatives et actions, y compris celles de l'OIBT, qui sont entreprises à tous les niveaux. Il propose que la criminalité forestière soit abordée de multiples façons en ciblant, entre autres, ses principaux moteurs au sein ou en dehors du secteur forestier.

► **Colchester, M. et al. 2006. Justice in the forest: rural livelihoods and forest law enforcement. Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), Bogor, Indonésie. ISBN 979 24 4618 4.**

Disponible auprès du CIFOR, PO Box 6596 JKPWB, Jakarta 10065, Indonésie; Tél 62-251-622 622; Fax 62-251-622 100; CIFOR-Publications@cgiar.org

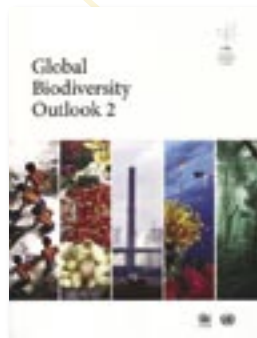


Ce rapport est le résultat d'études exploratoires menées dans six pays—Bolivie, Cameroun, Canada, Honduras, Indonésie et Nicaragua—sur les incidences des mesures d'application des lois forestières sur les moyens de subsistance des communautés qui dépendent des forêts. Il conclut que "dans de nombreux pays, les lois concernant les

forêts offrent relativement peu de sécurité aux communautés rurales et aux populations autochtones démunies". Il formule de nombreuses recommandations et suggestions pour aller de l'avant. Le rapport souligne que les enseignements tirés des études exploratoires pourraient aider à faire en sorte que les approches futures ne renforcent pas l'injustice sociale ou ne restreignent pas davantage les moyens de subsistance dans les milieux ruraux.

► **CBD 2006. Perspectives mondiales de la diversité biologique—2ème édition. Secrétariat de la Convention sur la biodiversité biologique (CDB). ISBN 92 9225 040 X.**

Disponible auprès du Secrétariat de la Convention sur la biodiversité biologique, Centre du commerce mondial, 413 Jacques Street, Suite 800, Montréal, Québec, Canada H2Y 1N9; Tél 1-514-288-2220; Fax 1-514-288-6588; secretariat@biodiv.org; www.biodiv.org



L'objectif de 2010 sur la biodiversité engage les Parties à la CDB à "assurer d'ici à 2010 une forte réduction du rythme actuel d'appauvrissement de la diversité biologique aux niveaux mondial, régional et local". Ce rapport présente les tendances actuelles de la biodiversité et passe en revue les progrès

réalisés jusqu'ici par les Parties à la Convention pour atteindre l'objectif de 2010. Bien que la plupart des indicateurs révèlent un appauvrissement de la biodiversité à tous les niveaux, le rapport note qu'il est "possible d'inverser cette tendance pour des habitats et espèces spécifiques en recourant à des mesures d'intervention ciblées comme la création d'aires protégées". Il conclut en préconisant les principales actions nécessaires pour atteindre l'objectif de 2010 et encourage toutes les Parties à prendre des mesures immédiates et à généraliser la mise en oeuvre de ces actions.

► **Siqueira, J., Ferreira, A. & Lange, F. 2005. Increasing the efficiency in the tropical timber conversion and utilization of residues from sustainable sources. ITTO and Federal University of Paraná Foundation for the Development of Science, Technology and Culture (FUNPAR), Yokohama, Japon et Curitiba, Brésil.**

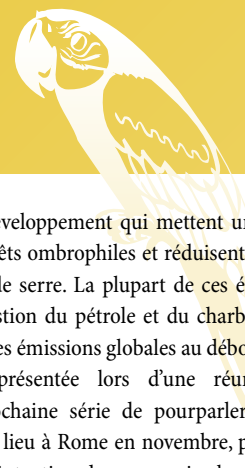
Disponible auprès de: FUNPAR (Federal University of Paraná Foundation for the Development of Science, Technology and Culture), Rua João Negrão, 280 - Centro, CEP 80010-200 Curitiba - Paraná, Brésil; Tél 41-3360-7400; Fax 41-3323-1633



Il s'agit là du rapport final du projet OIBT PD 61/99, exécuté par FUNPAR. L'objectif spécifique du projet était de démontrer que l'industrie traditionnelle des produits forestiers et un consommateur non traditionnel (production énergétique) pouvaient se conjuguer pour faire de l'industrie durable des produits forestiers une

opération viable dans des régions sélectionnées. Des enquêtes ont été menées dans quatre régions (Rio Branco, Itacoatiara, Rio Jari et Alto Solimões) et des données ont été rassemblées sur le volume de la biomasse et la production d'énergie afin d'explorer la faisabilité de la création d'installations de dendro-énergie dans les zones où le diesel coûte cher et est utilisé pour satisfaire les besoins énergétiques.

Quoi de neuf sous les tropiques?



Extraits du rapport OIBT sur le marché des bois tropicaux

Résumé par Alastair Sarre

Emprisonnement de bûcherons clandestins

Un tribunal municipal dans l'Etat de Chin, au Myanmar occidental, a condamné 20 ressortissants indiens, arrêtés en mai pour abattages illégaux, à de longues peines de prison. Un des détenus inculpé de braconnage sera incarcéré pendant 15 ans tandis que les 19 autres ont été condamnés à douze ans de prison chacun pour abattages illégaux.

TTMR 11:17, 1–15 septembre 2006

La poussée des prix sur les marchés intérieurs favorise les importations de MDF

L'essor de la demande intérieure de panneaux de fibres de densité moyenne (MDF) a fait monter les prix de 20% sur le marché brésilien au cours de 2006. Les MDF sont de plus en plus utilisés pour remplacer les panneaux de particules et les contreplaqués dans la fabrication de meubles en bois. Selon l'Association brésilienne de l'industrie des panneaux en bois, on s'attend à ce que la production nationale de MDF augmente de 20% pour atteindre 1,68 million de m³ cette année.

TTMR 11:17, 1–15 septembre 2006

Accord sur un marché de crédits pour les émissions de GES

La bourse du climat de Chicago (CCX) et l'Institut de l'énergie et des ressources de l'Inde (TERI) se sont accordés pour développer un marché des quotas d'émission de gaz à effet de serre en Inde. Le

TERI est un groupe de réflexion sur les politiques énergétiques et environnementales. Il facilitera l'enregistrement des projets visant à compenser les émissions, principalement sur le sous-continent indien. Le portefeuille des projets du CCX concernant la compensation des émissions porte sur des activités de piégeage par les sols agricoles, le captage et la destruction du méthane, la foresterie et l'énergie renouvelable, ainsi que la compensation pour rendement énergétique.

TTMR 11:17, 1–15 septembre 2006

Le Brésil propose la création d'un fonds pour ralentir la destruction des forêts ombrophiles

Le Brésil a proposé de constituer un fonds pour

compenser les pays en développement qui mettent un frein à la destruction de leurs forêts ombrophiles et réduisent ainsi les émissions de gaz à effet de serre. La plupart de ces émissions proviennent de la combustion du pétrole et du charbon, mais on attribue environ 20% des émissions globales au déboisement. L'initiative brésilienne, présentée lors d'une réunion de planification pour la prochaine série de pourparlers sur le climat planétaire qui aura lieu à Rome en novembre, préconise la création d'un fonds à l'intention des pays qui ralentissent le déboisement à un rythme inférieur au taux moyen estimé dans les années 90. Le Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto (MDP) accorde des crédits de carbone pour la plantation d'arbres là où les forêts ont déjà été défrichées mais, pour le moment, n'incite nullement à empêcher le déboisement dans des régions comme l'Amazonie.

En attendant, l'institution bancaire Sumitomo Mitsui du Japon et la banque du Brésil ont décidé de collaborer à des projets relevant du MDP, en vue d'identifier et de réaliser des baisses d'émissions au Brésil et de vendre des crédits de carbone à des acheteurs japonais.

TTMR 11:18, 16–20 septembre 2006

Les prix malaisiens dépassent ceux de 1997

A l'exception de ceux du contreplaqué et d'autres types de panneaux, les prix de la plupart des produits bois malaisiens se stabilisent après les fortes hausses des mois précédents. Dans la première moitié de 2006, les prix des grumes de meranti et de kapur ont atteint un niveau record, depuis 13 et 10 ans respectivement, dépassant ceux de 1997 avant la crise financière asiatique. Par ailleurs, les prix des sciages de meranti rouge se situent à leur niveau le plus élevé en dollars EU depuis que l'OIBT a commencé à suivre ce produit en 1998, bien qu'ils ne soient les plus élevés que depuis six ans en euros et en livres sterling. En attendant, les prix des contreplaqués de meranti rouge (sauf pour les plis 9-mm) enregistrent un niveau élevé qu'ils n'avaient pas atteint depuis dix ans.

TTMR 11:16, 16–31 août 2006 et 11:17, 1–15 septembre 2006

Relâchement de la demande d'acajou

La demande de sciages d'acajou (*Swietenia macrophylla*) sur les marchés internationaux semble s'être ralentie d'au moins 15% au cours des derniers mois par rapport à la même période en 2005, poussant certains exploitants du Pérou, principal pays d'exportation, à suspendre les activités dans les zones de production. Le prix de l'acajou aux parcs à bois débités péruviens a également chuté—de 13% depuis début juin. Les exportateurs des produits d'acajou ont fait savoir que les clients cherchaient à le remplacer par d'autres espèces comme le cèdre (*Cedrela odorata*) en raison des problèmes associés à la délivrance des certificats CITES pour l'acajou.

TTMR 11:16, 16–31 août 2006

Le rapport OIBT sur le marché des bois tropicaux (TTMR) est publié tous les quinze jours et diffusé par courriel. En dehors des faits nouveaux concernant les échanges de bois tropicaux, ce rapport communique les prix d'un éventail de produits de bois tropicaux. Pour vous y abonner gratuitement, contactez Dr Jairo Castaño à l'adresse itto-mis@itto.or.jp

Deux nouvelles aires protégées au Congo

La République du Congo a récemment annoncé des plans qui visent à créer deux nouvelles aires protégées s'étendant sur presque un million d'hectares. "La République du Congo dépend de l'utilisation des ressources forestières pour assurer son développement économique, mais elle est aussi profondément engagée envers la conservation de la biodiversité et l'aménagement forestier durable," a dit Henri Djombo, ministre de l'économie forestière du Congo, lorsqu'il a pris la parole au Siège de l'ONU à New York (Etats-Unis), en septembre 2006. "Le Congo a déjà mis en réserve et sous protection environ 11% de son territoire. La création de ces nouvelles aires protégées viendra renforcer le réseau des aires protégées et affirmer cet engagement", a-t-il dit.

La première de ces nouvelles aires, appelée Parc national d'Ougoue-Lekiti, se trouve dans la partie occidentale du pays adjacente au Parc national de Bateke au Gabon. Cette zone protégée transfrontières couvrira au total de 600 000 hectares. La moitié nord d'Ougoue-Lekiti renferme un ancien système de dunes de sable couvert d'herbes hautes et d'îlots de savane arborée séparés par des lignes de forêt-galerie dense, avec de nombreux petits lacs et vallées de rivières. Dans le sud et l'ouest du nouveau parc on trouve un massif intact de la forêt de Chaillu et du bassin de l'Ougue, le long duquel une série de clairières naturelles permet un passage aux éléphants des forêts et à d'autres grands mammifères. La seconde aire protégée, qui s'appellera Ntokou-Pikounda, sera créée d'ici l'année prochaine. Elle se situe au sud-est du parc national d'Odzala Kokoua, bien connu pour abriter les plus nombreuses populations de gorilles au monde.

Stages de courte durée sur les tendances et les problèmes de la foresterie dans le monde

Education forestière pour les cadres

25-30 mars 2007

Forestiers promus au rang de cadre

15-20 avril 2007

Coût: 7500 \$EU

Ces cours sont conçus pour les cadres expérimentés qui ont besoin d'en savoir plus sur le secteur forestier, ainsi que pour les gestionnaires qui, ayant fait leurs preuves, sont promus à des échelons exécutifs plus élevés.

La prise de bonnes décisions en matière de forêts, produits forestiers, et sur les besoins de la foresterie doit se fonder sur des informations de bonne qualité et sur la compréhension la plus pénétrante de ces informations, quelle que soit leur ampleur—de l'échelle mondiale à locale. Ce que nous entendons par forêts, et l'information sur laquelle cette perception est basée, ont nettement évolué au cours des dernières années.

Ces cours ont été conçus pour satisfaire les besoins de cadres très affairés qui doivent actualiser au maximum leurs connaissances en matière de gestion forestière: c'est-à-dire non seulement ceux dont les connaissances sur la foresterie sont insuffisantes et qui travaillent pour des organismes traitant de forêts et de produits forestiers, mais aussi les aménagistes expérimentés qui passent à un échelon plus élevé des cadres et n'ont pas été adéquatement formés aux questions de gestion des affaires.

Les participants auront accès à l'information, recevront du matériel pédagogique, seront mis au courant d'idées générales, rencontreront des penseurs du monde universitaire, et développeront des contacts avec leurs co-participants, des étudiants diplômés, le corps enseignant de Yale, et d'autres instructeurs, qui pourront leur être utiles bien longtemps après avoir suivi le cours.

Les classes incluront une instruction de base, et un choix de discussions avec des experts et en présence de spécialistes provenant de la faculté des sciences forestières et environnementales de l'école de Yale. Y participeront également d'autres experts dans tous les domaines couverts, venus de l'extérieur. Le curriculum des deux cours est le même, sauf que pour l'éducation forestière des cadres, l'accent sera mis sur les connaissances en matière de forêts, de foresterie et de produits forestiers et que, pour les forestiers promus au rang de cadre, le cours insistera sur le renforcement des compétences en matière de direction.

Adresse: Global Institut of Sustainable Forestry, 360 Prospect Street, New Haven, CT 06511; Etats-Unis, 1-203-432 5117

Observation des oiseaux tropicaux au Costa Rica: Introduction à l'ornithologie dans la nature

Août 2007 (dates à déterminer)

Coût: 1800 \$EU

Le cours se déroulera dans quatre régions biogéographiques du Costa Rica: la vallée centrale (forêt tropicale ombrophile), les forêts de nuage de Monteverde, les forêts sèches de Guanacaste, la zone nord atlantique (forêts tropicales humides). Il permettra ainsi d'observer les oiseaux et de visiter une grande partie du Costa Rica. C'est également une occasion unique de prendre

un premier contact avec les milieux tropicaux. Ce cours est conçu à l'intention de professionnels et de dilettantes en matière de biologie, foresterie, biodiversité, écologie et d'autres domaines concernant les ressources naturelles. Il s'adresse tout particulièrement à ceux qui n'ont pas reçu de formation professionnelle en ornithologie mais veulent apprendre à bien observer les oiseaux en peu de temps.

Le cours est à la fois pratique et théorique. Sur le terrain, il est consacré en grande partie à l'observation et à l'identification des oiseaux, y compris leurs chants. Ces exercices dans la nature sont complétés par des exposés et des discussions en groupe sur d'autres sujets tels que la morphologie, l'alimentation, la nidification, la reproduction, les habitudes, les comportements, la répartition, les migrations, l'utilisation des habitats, la conservation et les techniques de photographie. Toutefois, le cours portera essentiellement sur les techniques d'identification sur le terrain. Les exposés et les discussions en groupe auront lieu au cours des randonnées prévues dans quatre régions du Costa Rica.

Adresse: Dr Humberto Jiménez-Saa, PO Box 8-3870-1000, San Jose, Costa Rica; Tél 506-253 3267; Fax 506-253 4963; hjimenezsaa@racsa.co.cr

GIS et télédétection au service de la gestion des ressources naturelles

3 janvier 2007-23 mars 2007

ITC, Enschede, Pays-Bas

Coût: 2500 euros

Ce cours de 12 semaines est conçu pour les aménagistes des ressources naturelles qui connaissent déjà les éléments de base des systèmes d'information géographiques (SIG) et de télédétection et qui veulent acquérir des connaissances et des compétences dans des domaines d'application spécialisés. A l'issue du cours, les participants pourront entreprendre les tâches d'experts en matière de géo-information sur les ressources naturelles, travaillant à l'interface entre la gestion des ressources naturelles (GRN), l'acquisition et l'analyse de données sur les ressources naturelles, et la technologie de la géo-information. Pendant les deux premières semaines du cours, les participants passent en revue leur expérience de la GRN et examinent l'importance des SIG et de la télédétection dans ce domaine. Ils abordent ensuite pendant neuf semaines les trois modules de spécialisation du programme normal de l'Institut international de géo-information et d'observation de la Terre donnant lieu à un diplôme en GRN. Compte tenu de leur formation et de leurs besoins, les participants peuvent choisir, parmi six domaines de spécialisation, celui qui concerne la foresterie au service du développement durable. Pendant la dernière semaine, les participants se retrouvent pour faire un bilan de leur travail, partager leurs expériences et rédiger les rapports qu'ils devront présenter à leur retour au bureau.

Adresse: ITC, Bureau MPS, PO Box 6, 7500 AA Enschede, Pays-Bas; www.itc.nl; education@itc.nl

Nouveau membre de l'OIBT

Le Gouvernement malgache vient d'adhérer à l'Accord international de 1994 sur les bois tropicaux, devenant ainsi le soixantième Membre de l'OIBT. Madagascar compte environ 16 millions d'habitants et renferme certaines des forêts ombrophiles du monde où la biodiversité est la plus variée. Les limuriens, classe primitive et variée de primates, sont endémiques à Madagascar et dans certaines îles au large des côtes.

Sauf indication contraire, ces cours sont dispensés en anglais. La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

▶ 30-31 octobre 2006. **6th Dialogue on Forest Certification.** Washington, DC, Etats Unis. **Adresse:** *The Forest Dialogue, New Haven, Etats Unis;* Tél 1-203-432 5966; info@theforestsdialogue.org; www.theforestsdialogue.org

▶ 1-3 novembre 2006. **International Seminar on Forests, Forest Products and Services: Research, Development and Challenges Ahead.** Srinagar (Garhwal), Uttaranchal, Inde. **Adresse:** *Seminar Secretariat, International Seminar on Forests, Forest Products and Services: Research, Development and Challenges Ahead, Department of Forestry HNB Garhwal University, Srinagar (Garhwal) - 246174, Uttaranchal, Inde;* Tél/fax 91-1370-267529; forestseminar@rediffmail.com; www.uttara.in

▶ 6-11 novembre 2006. **41ème Session du Conseil international des bois tropicaux et Sessions associées des Comités.** Yokohama, Japon. **Adresse:** *Fonctionnaire de l'information (Mr Collins Ahadome), Secrétariat OIBT;* Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; oibt@oibt.or.jp; www.oibt.or.jp

▶ 6-17 novembre 2006. **12ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et 2ème Session des Parties au Protocole de Kyoto.** Nairobi, Kenya. **Adresse:** *Secrétariat CCNUCC;* Tél 49-228-815 1000; Fax 49-228-815 1999; Secrétariat@unfccc.int; www.unfccc.int

▶ 7-10 novembre 2006. **2nd Congreso para la Prevención y Combate**

de Incendios Forestales y Pastizales en el MERCOSUR. Malargüe, Argentine. **Adresse:** *Diligencia Viajes SA, Av Pte Roque Sáenz Peña 616, piso 8, Of 812, CP 1036, Ciudad Autónoma de Buenos Aires, Argentine;* Tél 54-11-4342 9331/2057; Fax 54-11-4342 9546; viajesd@infovia.com.ar

▶ 23-24 novembre 2006. **Forum latino-américain sur l'investissement dans les forêts naturelles: Problèmes et opportunités pour les investissements dans les forêts tropicales naturelles.** Curitiba, Brésil. **Organisé par l'OIBT.** **Adresse:** *Division de l'industrie forestière, Secrétariat de l'OIBT;* Tél 8-45-223 1110; Fax 8-45-223 1111; fitto@itto.or.jp; www.itto.or.jp/live/PageDisplayHandler?pageId=223&id=643

▶ 27 novembre-1 décembre 2006. **Gestion et entreprises des forêts communautaires: Questions et opportunités mondiales. Conférence organisée par l'OIBT et l'Initiative pour les Droits et Ressources.** **Adresse:** *Secrétariat de l'OIBT;* Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp

▶ 28-30 novembre 2006. **2ème Conférence internationale sur les estuaires et les côtes.** Guangzhou, Chine. **Adresse:** *Secrétariat ICEC-2006;* Tél 86-20-8711 7249; Fax 86-20-3849 1316; icec2006@prwri.com.cn; www.prwri.com.cn/icec2006-eindex.htm

▶ 30 novembre-1 décembre 2006. **International Symposium on Water Resources and Renewable Energy Development in Asia.** Bangkok, Thaïlande. **Adresse:** *Margaret Bourke,*

Aqua-Media International; Tél 44-208-643 4727; Fax 44-208-643 8200; mb@hydropower-dams.com; www.hydropower-dams.com

▶ 3-6 décembre 2006. **I Congreso Iberoamericano de Protección de la Madera.** Merida, Venezuela. **Adresse:** *Secretaría del Congreso, Conjunto Forestal, Vía Chorros de Milla, Mérida 5101-A, Venezuela;* Tél 58-274-240 1684; Fax 58-274-240 1691; osenbla@gmail.com; ripmamerida@hotmail.com

▶ 11-15 décembre 2006. **Groupe de travail spécial du FNUF à composition non limitée.** New York, Etats-Unis. **Adresse:** *UNFF Secretariat;* Tél 1-212-963 3160/3401; Fax 1-917-367 3186; unff@un.org; www.un.org/esa/forests/nmayjun06.html#art1

▶ 12-16 décembre 2006. **The East Asian Seas (EAS) Congress 2006.** Haikou City, Chine. **Adresse:** *The EAS Congress Secretariat;* Tél 632-9-202211; Fax 632-9-269712; congress@pemsea.org; www.pemsea.org/eascongress

▶ 4-7 janvier 2007. **3rd International Conference on Environmental, Cultural, Economic and Social Sustainability.** Chennai, Inde. **Adresse:** *Conference Organizers;* Tél 61-2-9519 0303; Fax 61-2-9519 2203; info+So7@commongroundconferences.com; www.SustainabilityConference.com

▶ 23-27 janvier 2007. **International Dialogue on Science and Practice in Sustainable Development: Linking Knowledge with Action.** Chiang Mai, Thaïlande. **Adresse:** *Jill Jäger, Sustainable Europe Research Institute (SERI), Autriche;* Tél 43-1-263 2104;

Fax 43-1-263 2104; ill.jaeger@seri.at; www.scidev.net/events/index.cfm?fuseaction=readevents&itemid=672&language=1

▶ 13-16 février 2007. **Country Led Initiative in Support of the Multi Year Programme of Work of the UNFF: Charting the Way Forward 2015.** Bali, Indonésie. **Adresse:** *Tri Tharyat, Mission permanente d'Indonésie à l'ONU;* tri_tharyat@yahoo.com

▶ 4-11 mars 2007. **International Agarwood Conference.** Bangkok, Thaïlande. **Adresse:** *Rainforest Project Foundation;* Tél 3 -20-624 8508; Fax 3 -20-624 0588; trp@euronet.nl; www.therainforestproject.net/conf2.htm

▶ 16-22 avril 2007. **2ème Colloque international sur la restauration écologique.** Santa Clara, Cuba. **Adresse:** *Grecia Montalvo ou Alberto Torres; sisre@ccb.vcl.cu*

▶ 16-27 avril 2007. **7ème Session du Forum des Nations Unies sur les forêts.** New York, Etats Unis. **Adresse:** *Secrétariat FNUF;* Tél 1-212-963 3160; Fax 1-917-367 3186; unff@un.org; www.un.org/esa/forests

▶ 3-7 juin 2007. **Growing Forest Values. Combined Conference of the Institute of Foresters of Australia and the New Zealand Institute of Forestry.** Coff's Harbour, Australie. **Adresse:** *Merilyn, All Occasions Management, 4 Anderson St, Thebarton, South Australia 5031, Australie;* Tél 6 -8-54 2285; Fax 6 -8-8354 456; conference@aomevents.com

▶ 3-8 juin 2007. **IUFRO Tree Biotechnology 2007.** Azores, Portugal. **Adresse:**

Conference Secretariat, Rua Carlos Anjos, 891 cv, 2765-174 Amoreira Estoril, Portugal; Tél 351-21-464 3390; Fax 351-21-464 3399; iufro2007@cpl.pt; www.itqb.unl.pt/iufro2007

▶ 3-15 juin 2007. **14ème Session de la Conférence des Parties à la CITES.** Pays-Bas. **Adresse:** *Secrétariat CITES;* Tél 41-22-917 8139; Fax 41-22-797 3417; cites@unep.ch; www.cites.org/eng/news/calendar.shtml

▶ 19-23 août 2007. **International Symposium on Forest Soils and Ecosystem Health: Linking Local Management to Global Challenges.** Sunshine Coast, Australie. **Adresse:** *Centre for Forestry and Horticultural Research, School of Science, Faculty of Science, Griffith University, Kessels Road, Nathan, Brisbane, QLD 4111, Australie;* Tél 61-7-3735 6709; Fax 61-7-3735 7656; cflr@griffith.edu.au; www.griffith.edu.au/centre/cflr

▶ 30 septembre-3 octobre 2007. **Global Vision of Forestry in the 21st Century.** Toronto, Canada. **Adresse:** *Shashi Kant, University of Toronto;* Tél 1-416-978 6196; Fax 1-416-978 3834; www.forestry.utoronto.ca/centennial/int_congress.htm

▶ 1 novembre 2007. **8ème Session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies pour lutter contre la désertification (COP-8).** Espagne. **Adresse:** *UNCCD Secrétariat;* Tél 49-228-815 2800; Fax 49-228-815 2898; Secrétariat@unccd.int; www.unccd.int

il serait alors trop tard pour faire quoi que ce soit pour éviter toute catastrophe que leur disparition entraînerait.

Toutefois, même si l'on accepte le principe de précaution, il ne s'ensuit pas qu'il faille réaliser l'aménagement durable des forêts tropicales pour leur potentiel de bois, à moins que l'utilisation de ce potentiel soit une condition financière nécessaire à leur conservation. Il n'y a aucune raison écologique suggérant que c'est effectivement le cas, mais il pourrait y avoir des raisons politiques et socio-économiques. Sauf si les forêts pérennisées devaient manifestement générer des revenus substantiels, il serait difficile de résister à de fortes pressions en faveur de leur conversion à des utilisations non forestières du territoire.

Le manque de données sur la gestion des aires totalement protégées rapporté dans *AFD tropical* ne donne aucune garantie que le simple fait d'inclure toutes les forêts tropicales restantes dans des parcs nationaux contribuera beaucoup à conserver la ressource.

Mais l'AFD doit être plus qu'une simple source de revenus. Non seulement doit-il être plus rentable que n'importe quelle occupation des sols autre que forestière, mais il doit aussi produire suffisamment de revenus pour couvrir les surcoûts qu'il entraîne. Le dilemme persiste—comment faire face à ce coût additionnel et par quels moyens canaliser les capitaux supplémentaires vers ceux qui doivent encourir les coûts ou faire face aux dépenses?

Jusqu'à présent, ce problème s'est avéré insoluble. Et il le restera tant que le seul argument sur lequel tout le monde est d'accord, est que quelqu'un d'autre devrait en assumer les frais. Comme dit plus haut, ce dilemme ne concerne pas seulement les forêts tropicales. Au contraire, c'est le problème général de faire en sorte que le secteur privé règle la facture pour la fourniture adéquate de biens publics. Mais ce problème est plus grave dans le cas des forêts tropicales. Tout d'abord, la facture pour l'AFD tropical est susceptible d'être élevée—estimée à 2 milliards de dollars des Etats-Unis par an dans au moins trois études distinctes de l'OIBT—et continue: elle devra être réglée tant qu'il y aura des forêts tropicales à conserver ou jusqu'à ce que la tentative soit abandonnée. Deuxièmement, les avantages en fait de biens publics sont beaucoup plus de nature mondiale que nationale et il n'existe aucun équivalent mondial des régimes fiscaux nationaux pour faire payer tout le monde. Troisièmement, même s'il était possible de concevoir un tel système, il n'y a pas d'organisme seul habilité à répartir la charge, collecter et distribuer les revenus et surveiller leur utilisation. En revanche, il existe plusieurs organismes, internationaux et nationaux, officiels et privés (en nombre croissant), qui se font concurrence pour mettre la main



Inquiète? Cette otarie guyanaise voudrait voir adopter l'approche de précaution. Photo: Iwokrama

sur l'argent. Et quatrièmement, le temps manquera bientôt; au train où vont les choses, il est possible que la moitié du domaine forestier tropical d'aujourd'hui aura disparu d'ici 50 ans.

Ainsi, la problématique de l'AFD se résume à une question simple: comment concevoir un système pour financer l'aménagement des forêts tropicales qui ne dépende pas entièrement, ou même dans une large mesure, de prix plus élevés pour les bois tropicaux et/ou de contributions volontaires. Des prix plus élevés sont hors de question—la plupart des bois tropicaux ont à faire concurrence aux bois non tropicaux dont les approvisionnements deviennent amplement suffisants, vu l'augmentation des ressources issues de plantations et les superficies des forêts tempérées et boréales. Les contributions volontaires également sont hors de question—elles sont si grandes ouvertes à la tentation d'une poignée d'individus peu scrupuleux d'en profiter, que les donations seront rares, comme l'a bien montré le Fonds pour le partenariat de Bali. (Cela ne veut pas dire qu'elles ne devraient pas continuer, même au bas niveau actuel: *AFD tropical* indique clairement que l'aide internationale, y compris celle de l'OIBT, a eu un impact non négligeable sur l'expansion des superficies de forêt tropicale mises sous AFD.)

Le seul intérêt à continuer de parler d'AFD est de trouver une solution à l'énigme: tout le monde se prononce en faveur de l'AFD mais personne n'est disposé à en faire les frais. Si aucune réponse n'y est apportée, la poursuite du débat n'en trouvera pas non plus. Mais les délibérations permettent à certains d'atteindre un objectif utile: elles créent l'illusion que l'on fait quelque chose. Par conséquent, dans un monde où l'illusion compte souvent tellement plus que la réalité, la combinaison de pourparlers et d'inaction semble avoir un avenir garanti.

L'AFT défini par l'OIBT

L'AFD est le processus consistant à aménager des terres forestières permanentes en vue d'un ou de plusieurs objectifs de gestion clairement définis concernant la production soutenue de produits et services forestiers désirés sans excessivement porter atteinte à leurs valeurs intrinsèques et leur productivité future et sans entraîner trop d'effets préjudiciables à l'environnement physique et social.

La problématique de l'AFD

par
Alf Leslie

LE RAPPORT sur la situation de l'aménagement des forêts tropicales récemment établi par l'OIBT (Résumé analytique, AFT 2006/1, ci-après désigné par son titre AFD tropical) montre que l'aménagement durable des forêts tropicales a progressé et qu'il gagne du terrain. Sur un domaine forestier permanent affecté à la récolte du bois, estimé à 353 millions d'hectares, 25,2 millions d'hectares (7,1%) seraient sous aménagement forestier durable (AFD). C'est une amélioration considérable par rapport à la situation constatée en 1988, lorsque la première enquête n'avait trouvé presque aucune zone de forêt tropicale aménagée en mode que l'on considérait alors durable.

L'AFD reste pourtant sujet à controverses. Le fait qu'il soit facile d'en trouver plus de soixante définitions dans la littérature suffit à le prouver. Le débat tourne en grande partie autour de ce que signifie exactement l'AFD et ensuite, quel que soit le sens qu'on lui donne, comment le réaliser. La définition formulée par l'OIBT (voir l'encadré à la page 31), qui est aussi correcte, voire meilleure, que la plupart des autres, prouve que la polémique en est une caractéristique inhérente: dans quelle mesure la réduction des valeurs et de la productivité, de même que les effets préjudiciables sur l'environnement physique et social, sont-ils "excessifs", et qui est là pour en juger?

Nous ne sommes pas sûrs que les forêts tropicales sont essentielles pour le futur bien-être de l'humanité mais nous présumons qu'elles pourraient l'être. Par conséquent, étant donné que nous ne le saurons pas jusqu'au moment où il n'en restera plus, nous devrions les conserver dès maintenant, alors que nous le pouvons encore ...

Néanmoins, les avis sont quasi unanimes à propos d'au moins trois aspects de l'AFD. Tout d'abord, pratiquement tout le monde est d'accord que l'AFD est essentiel et non simplement souhaitable, en particulier pour les forêts tropicales. Deuxièmement, un accord presque général: l'AFD sera plus coûteux que le présent climat de négligence, abus, exploitation, gestion, conversion et mauvaise administration qui règne actuellement. Troisièmement, un accord total, universel et unanime: quelqu'un d'autre devrait en faire les frais.

Il s'ensuit qu'on ne fera pas beaucoup plus pour l'AFD que continuer à en parler. La problématique est donc la suivante: aussi indispensable que soit l'AFD dans les tropiques, on ne fera, ou il ne sera pas possible de faire beaucoup plus dans la pratique pour l'établir.

Cette conclusion empreinte de désespoir et d'impuissance ne s'applique pas uniquement aux forêts tropicales, ni même aux forêts en général. En fait, c'est une réponse humaine collective presque normale aux problèmes mondiaux ou nationaux dont la solution dépend de fortes injections de capitaux. Le réchauffement planétaire en est un exemple classique.

Mais y a-t-il vraiment de quoi s'inquiéter? La problématique dis-

paraît si l'on supprime de l'équation le caractère indispensable des forêts tropicales. Ainsi, la première question à résoudre est celle de savoir dans quelle mesure il est essentiel que les forêts tropicales du monde soient pérennisées. Qu'advient-il si elles ne le sont pas? Toutes sortes de prédictions catastrophiques sont avancées, y compris la seule de suprême importance—l'extinction ou la dégradation de l'humanité. A en juger par le gâchis que nous faisons habituellement, on peut se demander si ce serait vraiment une telle perte. Mais en supposant que l'extinction de notre espèce ne soit pas un résultat souhaitable, où sont les preuves que l'AFD dans les tropiques permettra de l'éviter?

En fait, ces preuves ne sont pas vraiment concluantes. En majeure partie de caractère spéculatif, elles émanent souvent de sources faisant autorité mais sans authentification satisfaisante. La perte de produits chimiques ou de précurseurs médicaux d'origine forestière non encore découverts est une idée populaire et attrayante, mais elle reste dans le domaine du "peut-être". Il y aurait incontestablement une perte substantielle de biodiversité, mais serait-elle fatale plutôt que simplement regrettable? D'aucuns pourraient en fait considérer l'extinction de certaines espèces de faune comme un avantage plutôt qu'une perte. D'autres soutiennent que la biodiversité des forêts tropicales est essentielle pour protéger les systèmes de production contre le changement environnemental, mais personne ne sait vraiment dans quelle mesure ce rôle est réellement vital, ni combien il faut de biodiversité pour le jouer.

Ce que nous savons c'est que les forêts tropicales jouent un rôle important dans le cycle du carbone à l'échelle mondiale et, dans ce contexte, les milieux scientifiques reconnaissent de plus en plus que les fortes émissions de gaz à effet de serre causent le réchauffement planétaire qui risque d'entraîner de graves conséquences pour la santé et l'environnement. Mais le déboisement tropical n'est certes pas ce qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre et le rôle qu'il joue pourrait être compensé par des plantations d'arbres ou d'autres dispositifs de piégeage du carbone.

La triste vérité c'est qu'il existe très peu de preuves concrètes du caractère indispensable des forêts tropicales. Dans ce cas, le seul argument valable est celui de la précaution. Nous ne sommes pas sûrs que les forêts tropicales sont essentielles pour le futur bien-être de l'humanité mais nous présumons qu'elles pourraient l'être. Par conséquent, étant donné que nous ne le saurons pas jusqu'au moment où il n'en restera plus, nous devrions les conserver dès maintenant, alors que nous le pouvons encore, juste au cas où il s'avérerait par la suite qu'elles étaient essentielles, quand

